

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	7
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	8
<u>PARITE</u>	
<u>Rapport annuel de la situation en matière d'égalité femmes/hommes</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MURIEL ROBIC</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	11
FINANCES 11	
<u>Budget principal de la Ville - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	12
FINANCES	
<u>Mise à jour des autorisations de programme pour l'année 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	13
FINANCES	
<u>Budget principal - Budget primitif pour l'année 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	20
FINANCES	
<u>Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	23
FINANCES	
<u>Budget annexe du cinéma - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	24
FINANCES	
<u>Budget annexe du cinéma Les Alizés - Budget primitif pour l'année 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	26
AFFAIRES SOCIALES	
<u>Centre Communal d'Action Sociale - Budget primitif 2026 - Demande de subvention de fonctionnement</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	27
PERSONNEL	
<u>Présentation du Rapport Social Unique 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	29
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES	
<u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Comité du Personnel de la Ville</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 12 :	30
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES	
<u>Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre aéré permanent de Bron Parilly</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	32

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Maison des Jeunes et de la Culture de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 14 : 33

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal à l'association Gérard Philippe

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 15 : 34

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre social et socioculturel Les Taillis

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 16 : 35

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Maison de quartier des Essarts

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 17 : 36

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Lycées de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 18 : 37

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Collèges de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 19 : 38

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Conseils d'école de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 20 : 40

COMMUNICATION

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 21 : 41

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Groupement d'Intérêt Public - Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 22 : 42

FINANCES

Commission Communale des Impôts Directs - Liste de contribuables proposés pour être membres titulaires et suppléants

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 23 : 45

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026

RAPPORTEURE : MME LAURENCE MARTEL

DÉLIBÉRATION N° 24 : 47

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2024 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et prix des services publics de l'eau potable

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 25 :	50
<u>ENVIRONNEMENT COMMUNICATION</u>	
<u>Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 26 :	52
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Modification du périmètre scolaire</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 27 :	53
<u>INSERTION</u>	
<u>Avenant à la convention de partenariat entre le GIP MMle et la Ville de Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 28 :	55
<u>SANTE</u>	
<u>Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais - Renouvellement de la convention entre la Ville de Bron et l'association APSEL pour la période 2026-2028</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 29 :	56
<u>PETITE ENFANCE</u>	
<u>Délégation de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance au CCAS</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 30 :	58
<u>PETITE ENFANCE</u>	
<u>Délégation de la gestion de la crèche de l'Envol au CCAS</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 31 :	59
<u>PETITE ENFANCE</u>	
<u>Mise à jour des établissements figurant dans le règlement d'attribution des places en EAJE</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 32 :	61
<u>PETITE ENFANCE</u>	
<u>Transfert de la micro-crèche Pom Cannelle</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 33 :	63
<u>CULTURE</u>	
<u>Mise à disposition du Fort de Bron - Sol Antilles Event du 5 au 8 juin 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 34 :	65
<u>CULTURE</u>	
<u>Société Bron Cinéma - Avenant 4 à la convention de délégation de service public</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 35 :	66
<u>FONCIER</u>	
<u>Cession de l'ancien chemin communal situé avenue Jean Monnet et non cadastré au profit des sociétés Novotel et Aréa</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 36 :	69
<u>DSIT</u>	
<u>Adhésion de la Commune de Bron au club des collectivités territoriales utilisatrices des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault (CUSMA)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 37 :	70

PERSONNEL

Fixation du nombre de sièges au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 23 avril 2026 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE (à partir de 17 h 52), M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Alexcia COULY (à partir de 18 h 29), M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Hervé LEQUIN

Membres présents par procuration :

Mme Sandrine CLAUDIN, pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Elodie CHAZELLE, pouvoir à Mme Muriel ROBIC (jusqu'à 17 h 52)
M. Kossi Eric AHIALEY, pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Alexcia COULY, pouvoir à M. Emmanuel MAILLET (jusqu'à 18 h 29)
M. Alexis CREUSEVEAU, pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Gabriel SAINT-LOUIS, pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique BOUCHER.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Mme Véronique BOUCHER, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 21 mars 2026, qui a été communiqué aux conseillers.

Intervention de M. le Maire

Le procès-verbal du 21 mars 2026 a également été mis à votre disposition sur le serveur le 16 avril dernier. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Nous allons donc procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est donc adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 21 mars 2026.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

PERSONNEL

Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2025

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Chaque année, en application de l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Bonsoir à toutes et tous.

Nous nous réjouissons que cette délibération soit enfin conforme à la réglementation en faisant figurer les indemnités de la Métropole et celles de la Région perçues par les élus de la Ville de Bron, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, sauf en 2021.

Nous notons que durant le recours électoral du scrutin municipal, vous avez décidé, Monsieur le Maire, de cumuler trois mandats et trois indemnités. Alors que certains élus dans la même situation ont officiellement renoncé à l'une de leurs indemnités, ce n'est pas votre cas. Vos électeurs apprécieront, vos collègues membres de la majorité dans ces trois instances aussi, car nous faire croire que vous pouvez mener à bien ces trois mandats, Maire d'une ville de 42 000 habitants, vice-président à la Métropole de Lyon, Conseiller régional délégué, en plus de votre fonction de chef des LR du Rhône, fait forcément mathématiquement peser une charge supplémentaire sur vos collègues. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Madame MOREL, encore une fois, pour vos leçons et de vous soucier de mon bien-être. Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste une précision d'ordre technique. Les délibérations précédentes étaient bien conformes, seule la loi a changé en décembre 2025. Et donc, on doit effectivement présenter l'ensemble des indemnités perçues par les élus, ce qui n'était pas le cas avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame MOREL.

Y a-t-il d'autres interventions ?

On prend donc acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

PARITE

Rapport annuel de la situation en matière d'égalité femmes/hommes

RAPPORTEURE : MME MURIEL ROBIC

Monsieur le Maire, chers collègues.

Conformément à l'article L. 1612-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de prendre connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la Commune et les politiques menées sur le territoire.

Cette année encore, la Ville de Bron et le CCAS ont poursuivi leur engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines de leur action.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux, la Commune a poursuivi le déploiement du plan d'action 2023-2026. Ainsi, des actions concrètes dans les domaines des conditions de recrutement, de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, de la promotion de la mixité des métiers ainsi que de la prévention des discriminations et des violences sexistes ont été mises en œuvre.

Le rapport annexé présente les éléments retraçant la politique de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Intervention de M. le Maire

Muriel, merci.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur BADARD, après Madame QUINQUETON.

Monsieur BADARD, c'est à vous.

Intervention de M. Patrice BADARD

Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder cette prise de parole.

Mesdames et Messieurs les conseillers, deux remarques rapides sur le rapport annuel égalité femmes-hommes présenté par Madame ROBIC. Premier point concernant les actions menées en faveur de cette égalité. Les élus du groupe soulignent la nécessité de poursuivre, bien évidemment, et d'accentuer la lutte contre les violences faites aux femmes. Cependant, nous constatons qu'il n'y a pas vraiment de nouveaux projets qui sont sur ce rapport. Les pistes qui sont avancées ne sont en fait que la continuité de ce qui a été initié en partie par les associations ou par les partenaires, comme la Métropole.

Deuxième remarque, sur la thématique plutôt égalité professionnelle, nous constatons également des différences encore trop importantes entre les rémunérations de personnes de même catégorie, notamment, ça c'est un point technique, à cause du montant de la prime mensuelle dite IFSE qui se négocie lors du recrutement et au fil de l'évolution de carrière. En d'autres termes, c'est aussi à l'employeur de corriger cette inégalité salariale et d'être particulièrement vigilant au cours de l'avancement des agents territoriaux. J'anticipe aussi, parce que ce point fait écho à la délibération 10 sur le Rapport Social Unique qui pointe aussi cette disparité d'indemnité. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Madame ROBIC, Monsieur le Maire, chers collègues.

L'égalité femmes-hommes occupe toutes celles et tous ceux qui pensent en humanistes. Nous avons pris connaissance du rapport retraçant les points de repère sur l'état des inégalités entre les femmes et les hommes dans la Ville de Bron, avec l'humilité devant l'ampleur de la tâche et l'ambition de pouvoir faire toujours mieux.

Il nous semble, après échanges en commission, que Bron n'est finalement ni bon élève, ni mauvais élève en termes de résultats sur ce sujet. C'est une ville où, comme partout ailleurs dans le pays, des inégalités demeurent et certaines sont aggravées. Quelques points à noter quand même pour aller de l'avant sur ce sujet primordial. Des points symboliques, mais pas uniquement. Vous évoquez Octobre Rose dans la présentation de la délibération telle qu'on l'a étudiée en commission. Nous sommes certains, nous sommes certaines que les femmes qui subissent une maladie telle que le cancer du sein, avec les traitements et opérations nécessaires, ont une vision un peu plus subtile de ce que serait la féminité, que des caricatures d'un rouge à lèvres, de traits juvéniles, de longs cheveux blonds, d'yeux maquillés affichés partout dans notre Ville, le tube de rouge à lèvres rose encore. Au-delà du rose à lèvres, donc, nous vous redisons qu'une des premières inégalités auxquelles on a à faire face en tant que femmes, c'est l'exposition aux violences sexistes et sexuelles. Nous vous donnons rendez-vous le 25 novembre pour la journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et vous appelons sobrement à communiquer sur cette date pour que nous soyons nombreuses et nombreux à nous mobiliser. Au-delà du rose encore, nous vous invitons à manifester le 8 mars comme il se doit, célébrer la Journée internationale des droits des femmes qui nous vient en héritage de Clara Zetkin, Simone de Beauvoir ou d'Alexandra Kollontaï, qui, soit dit en passant, feraient passer la France Insoumise pour un paquet de gens mous du genou, je pense. On est bien au-delà du rose, on lutte pour nos droits, pour le droit de vote, contre les discriminations au travail, contre la guerre, et pour avoir de quoi manger dans son assiette. Au-delà du rose toujours, nous vous invitons à participer aux prochains événements de « #NousToutes », collectif qui lutte pour les droits des femmes et qui a par exemple organisé une action à Bron le 9 mars dernier pour commémorer les premières grèves féministes et sensibiliser les Brondillantes et les Brondillants aux inégalités persistantes. On y était et je n'ai pas grand souvenir d'avoir croisé du monde dans cette assemblée.

Je finirai sur une réflexion socio-esthétique. Peut-être que dans le souci de ne pas en rajouter, on pourrait éviter l'année prochaine de mettre les chiffres et graphiques concernant les hommes en bleu et ceux concernant les femmes en rose. D'avance, merci pour toutes celles qui aiment le violet, par exemple.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc, tu veux répondre sur la première question ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, juste en deux mots. Les traitements dans la fonction publique territoriale sont strictement identiques, que l'on soit un homme ou une femme. La différence vient de la sur-représentation des hommes dans la filière technique et de la sur-représentation des femmes dans la filière administrative, et de la différence de rémunération, notamment de prime, entre ces deux filières. Ça, c'est le premier point. Ensuite, la deuxième différence vient sur le temps de travail, en fait. Effectivement, il y a plus de temps partiel chez les dames que chez les hommes. Ça, c'est laissé à l'appréciation de chacun. Donc voilà, je veux juste redire qu'à la Ville de Bon, comme dans toutes les collectivités, hommes et femmes sont rémunérés strictement de la même manière.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Martine ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, je veux bien. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Je vais simplement rebondir sur Octobre Rose. Je voudrais me permettre de vous poser une question, Madame QUINQUETON : qu'est-ce que c'est le rose ? Pourquoi on utilise le rose pour Octobre Rose ? Pourriez-vous me donner cette réponse ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Pourriez-vous me dire pourquoi on utilise le rose dans le rapport égalité femmes-hommes ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

C'est vous qui m'en parlez d'Octobre Rose.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Et je vous redis que ce que je critique, c'est pas tellement l'utilisation du rose, mais bien l'utilisation d'images de femmes jeunes, très juvéniles, avec beaucoup de maquillage, avec notamment des tubes de roses à lèvres partout dans notre Ville, et que je pense qu'on peut aller un peu au-delà. C'est de ça que je parle.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Alors, je vais vous donner la réponse exacte. Tout d'abord, le rose ce n'est pas un symbole uniquement de féminité, c'est un symbole de santé, et il est universel. Effectivement, quand j'ai le teint rose, je devrais être en bonne santé. Quand j'ai un teint gris ou un teint pâle, je suis moins en bonne santé. Je ne vois pas de bâtons de rouges à lèvres affichés dans la Ville. Je ne l'ai vu que pour Octobre Rose, pour la deuxième partie d'Octobre Rose, et c'est malheureusement triste pour vous de ne pas avoir suivi le cheminement de notre projet pour Octobre Rose. La première partie d'Octobre Rose traitait du diagnostic médical et chirurgical. Le deuxième diagnostic c'était l'esthétique. L'esthétique, le maquillage, effectivement, parce que l'on pouvait symboliser le maquillage, une certaine forme de féminité, par le rouge à lèvres. Mais ce n'est pas tout ça. On a ensuite suivi par la culture, ensuite l'emploi, et enfin le sport. Donc, vous voyez, nous avons un fil rouge à chaque fois sur Octobre Rose que vous n'avez pas suivi. Et je trouve que votre présentation de la féminité, de la jeune femme avec les cheveux blonds et le tube de rouge à lèvres, est très caricaturale. En tout cas, ce n'est pas la nôtre, ce n'est pas la mienne.

Intervention de M. le Maire

Merci Martine pour cette réponse éclairée.

C'est un rapport, on prend acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

FINANCES

Budget principal de la Ville - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la reprise anticipée des résultats, on votera le compte administratif lors du prochain Conseil Municipal au mois de juin. Cependant, comme le compte administratif est d'ores et déjà établi, on vous propose de prendre en compte ces résultats dès maintenant, ça nous permet de les intégrer dans le projet de budget qu'on va vous présenter tout à l'heure.

Juste pour le public, on a un résultat, ce qui est normal, déficitaire de la section d'investissement de 1,2 M€, et un résultat positif de 4,3 M€ sur la section d'investissement. On a des restes à réaliser, donc c'est des dépenses qui ont été engagées et qui restent à payer en section d'investissement, pour 2,6 M€, constitués de dépenses pour 1,6 M€ et de 4,2 M€ pour les recettes.

Et donc, on vous propose d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 2,8 M€, au compte 1068 pour financer la section d'investissement, c'est une délibération un peu technique, je m'en excuse, et de conserver le solde de 1,5 M€ en section de fonctionnement en excédent reporté.

Donc je vous demande de :

- **REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'année 2025 tels que je viens de les présenter,
- **AFFECTER** par anticipation le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 tel qu'il vous a été présenté,
- **PRENDRE ACTE** que cette reprise anticipée des résultats et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives, comme je le disais tout à l'heure, qu'après l'approbation du compte administratif 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

DÉLIBÉRATION N° 4 :

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit des autorisations de programme, ça permet d'aller au-delà du principe d'annuité budgétaire qu'il y a dans les finances publiques, et donc de donner une vision des projets dans le temps long.

On a une liste de projets qui disposent d'une autorisation de programme et des crédits de paiement. Et donc, les principaux changements pour cette année 2026 c'est de revoir l'autorisation de programme de la crèche L'Envol, qui est portée à 2,2 M€, de revoir également l'AP pour le renouvellement des véhicules de la Ville à 3,09 M€, une diminution de l'AP du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter qui est ramenée à 10,7 M€, et la dernière autorisation de programme, c'est la clôture quasiment à 2,8 M€ pour le poste de police.

Et enfin, on met à jour l'ensemble des annexes, et on clôture 3 autorisations de programme, celle de la crèche de la ZAC de la Clairière, celle du programme d'extension de l'espace jeunes Jacques Duret à Terraillon, et enfin l'autorisation de programme pour la dernière tranche de rénovation de la MJC Louis Aragon.

Et donc, je vous demande de bien vouloir :

- **CLOTURER** les autorisations que je viens de citer dans la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur LEQUIN, vous votez pour ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES

Budget principal - Budget primitif pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Du coup, ça va être un tout petit peu plus long, puisque l'idée c'est de vous dire ce qu'on va faire avec l'argent des Brondillants. Et donc, ce budget a un goût particulier, et c'était le même mot que j'employais pour le précédent, parce que c'était le dernier du mandat. Et je voudrais vous dire que c'est un peu la même chose, mais cette fois, c'est au titre des ponctions de l'État qui pèsent pour 700 000 € sur le budget de la collectivité. Donc, ça vient impacter directement notre capacité d'autofinancement. Et puis un goût particulier également parce que c'est le premier budget de ce nouveau mandat avec cette nouvelle équipe. Alors, bien sûr, il reste beaucoup de choses à construire, donc ce budget inaugure les premiers engagements. Mais considérons ici que c'est un budget de transition avec toujours le même objectif, celui d'améliorer le quotidien des Brondillants, et de préparer également la Ville à un horizon plus lointain. Et je pense notamment au projet d'équipement public de Parilly, pour lequel, on le dira tout à l'heure, on va engager 2 M€.

Et donc, je vais juste parler un tout petit peu de contexte. Je ne reviens pas sur le contexte complexe parce qu'on l'a abordé largement au moment du rapport d'orientation budgétaire, et ce contexte est d'autant plus impactant pour les collectivités qui ont choisi de ne pas augmenter les impôts, puisque notre enjeu est de continuer d'investir largement pour continuer à transformer la Ville. Et donc, en cela, l'autofinancement prévisionnel qu'on évoquait au moment du ROB est structurant.

Alors juste peut-être quelques leviers autour de la maîtrise des coûts de fonctionnement qui sont à hauteur de 18 M€. Mais l'augmentation, si on le corrige, des effets conjoncturels des décisions de l'État n'est que de 1,8 %. La masse salariale, pareil, elle augmente de 3 %, elle n'augmenterait que de 1,9 % sans les décisions de l'État, je pense notamment à l'augmentation des cotisations employeur pour la retraite des fonctionnaires. Donc effectivement, la question de la maîtrise de nos coûts est structurante, et c'est pourquoi nous allons innover, notamment en lançant un grand plan d'optimisation de nos achats de fonctionnement comme en investissement. Également, on innove dans le cadre d'investissements dits productifs, j'en parlerai tout à l'heure autour notamment du photovoltaïque. Également, en tant qu'employeur, avec une marque employeur pour attirer des talents. La fonction publique territoriale et nos territoires ont besoin de talents pour bien fonctionner. Et puis le dernier point, c'est l'introduction de l'intelligence artificielle dans nos services publics.

Donc, dans ce contexte national très compliqué pour la Ville, et une Ville qui se renouvelle sur elle-même, je pense au campus Porte des Alpes, à la Clairière, au BHNS, à l'évolution des quartiers de Terraillon et Parilly, c'est encore plus compliqué puisqu'on n'est pas une ville qui s'étend, en fait, on se renouvelle sur nous-mêmes. Donc on n'aura jamais une croissance démographique très importante. Pourtant, il y a quand même des investissements à porter dans le cadre du renouvellement que j'évoque à l'instant. Un point important, puisqu'il y a eu également des élections métropolitaines, on compte sur vous, Monsieur le Maire, pour faire du lobby afin que la Métropole finance au mieux, ce qui n'a pas été le cas par le passé, la croissance des villes, notamment de l'Est, puisque le territoire en croissance pour la Métropole se trouve à l'Est. Et donc, effectivement, on est en attente d'un accompagnement de cette croissance qui est décidé du fait de règles métropolitaines, puisque le PLU est décidé par la Métropole.

Alors, c'est pas parce que les impôts n'augmentent pas que la qualité de vie n'augmente pas. Et d'ailleurs, la qualité de vie n'est pas indexée à Bron sur l'augmentation des impôts, puisqu'en 2024 Bron était classée 147^{ème} ville française où il fait bon vivre, en 2025 : 139^{ème}, et 118^{ème} sur 35 000 communes en 2025. C'est la première commune du Rhône où il fait bon vivre au titre des critères santé, sécurité, environnement pour les Villes de plus de 20 000 habitants. Donc, c'est pas parce qu'on augmente les impôts qu'on vit mieux dans les territoires.

Alors, je vous parle d'investissement. J'évoquais un budget de transition, ce qui explique la diapo qui est exposée à l'instant. Un investissement de 12,5 M€ qui est dans la moyenne de l'investissement du précédent mandat, qui est du double du mandat 2014-2020, mais qui est bien en deçà des pics qu'on voit sur 2024 et 2025. Ces investissements engagent la Ville au-delà du mandat, je le disais, puisqu'on dessine la Ville de demain, notamment avec le projet Parilly Terraillon. Et donc effectivement, ça peut générer de la dette. Mais la dette est déjà là dans

nos comptes, je le dis à chaque fois, mais c'est important de le rappeler. Elle est dans le patrimoine qui n'a pas été entretenu en temps et en heure quand on pouvait s'endetter à 0 % et quand ce qu'on achète aujourd'hui coûtait 20 % de moins. Donc, ce retard, il a un coût. Et effectivement, dans ce deuxième mandat, on tâchera de rattraper ce retard. Et donc, je le disais tout à l'heure, l'endettement est possible pour la Ville de Bron puisqu'on dégage un bon autofinancement, et l'enjeu sera de l'améliorer tout au long de ce mandat. Alors, de quel investissement on parle ? Je vous ai fait une petite pyramide des investissements, j'espère que vous la voyez au fond. Le socle, c'est l'éducation, et je pense que c'est bien que ce soit le socle, c'est les fondations de la vie en société. Et donc, cette année, avec ce budget de 5,5 M€, l'éducation et la jeunesse c'est le principal de notre investissement, ça représente à peu près 40 % de l'investissement. Vient ensuite le patrimoine communal. Et puis un gros investissement également cette année sur la modernisation de notre système d'information et la sécurisation de notre système d'information, je pense que vous avez suivi l'actualité avec ce qui s'est passé à l'ANTS. Donc c'est un vrai sujet que, nous, on a anticipé avec un audit ANSI sur le précédent mandat et pour lequel on met en place au fil de l'eau un certain nombre d'actions. Le budget santé-environnement est à 2 M€, à peu près comme l'an passé. Effectivement, la qualité du cadre de vie c'est également la santé de chacun des habitants de la Ville. Et puis enfin, on a 1,5 M€, principalement pour la crèche L'Envol, on le verra tout à l'heure. Et la sécurité, je sais que c'est un sujet de débat dans cette assemblée, c'est 700 000 € pour cette année. Donc, vous voyez, de la constance et de la cohérence dans nos investissements. Je vais les détailler rapidement pour ce projet de budget. La jeunesse : 5,5 M€, c'est vraiment la clé de voûte et la base de tout. Ce sera le point marquant, notamment cette année, avec 2 M€ sur le pôle d'équipement public de Parilly. Ce sont des études, vous n'allez pas voir des choses sortir de terre, mais il faut commencer à payer les différents cabinets. 2026, ça sera également la fin de l'opération d'agrandissement de l'école Jean Moulin à Terraillon avec 1 M€ d'investissement. Et puis on versera également pour 0,5 M€ le solde de la construction du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter aux Genêts. Je rappelle que c'est un projet écologique et innovant puisqu'il sera quasiment autosuffisant en énergie. On aura également d'importants travaux de rénovation de la toiture de l'école Jean Jaurès et sa solarisation également. On va déployer à Ferdinand Buisson, et ça c'est important pour la qualité de vie et notamment le confort d'été dans l'école, des brasseurs d'air. Ce test fait suite à un test qu'on avait fait précédemment sur des films protecteurs sur les fenêtres. Et dans ce même état d'esprit, il y aura des travaux d'isolation, notamment le changement des vitrages qui sont des vitrages simples, à l'école Pierre Cot, pour à peu près 300 000 €. Enfin, et parce que c'était très attendu, il y aura pas mal de travaux de rénovation des sanitaires dans nos écoles. Je veux citer notamment La Garenne et Anatole France à ce titre. Et puis enfin, on continuera d'investir à la Maison de quartier des Genêts, des travaux ont déjà été réalisés en 2025, avec un réaménagement plus profond pour permettre aux services délivrés par le centre Gérard Philipe et puis aux habitants de mieux profiter de cet espace. J'aurais pu également vous citer, il y en a beaucoup, mais sinon on y est encore demain, l'informatisation dans les écoles, la rénovation des éclairages dans les écoles, le marquage ludique dans les cours d'école également, et puis des travaux à la MJC également sur l'éclairage. Donc, vous voyez, la Ville est vraiment présente et investie dans l'ensemble des structures d'éducation, que ce soit directement les écoles, les centres sociaux ou les lieux où on accueille de la jeunesse. Et je ne veux pas finir ce point sur l'éducation sans dire que l'éducation c'est aussi le principal des effectifs de la Ville, c'est à peu près un tiers de nos effectifs, 200 agents. C'est ceux qui permettent le fonctionnement de l'ensemble des écoles au quotidien et qui consomment une part non négligeable de la masse salariale de la collectivité. Juste peut-être un mot sur la Cité Éducative puisqu'on a la chance de pouvoir continuer ce dispositif innovant. On n'est que quelques communes, je crois une centaine en France, à pouvoir en bénéficier, donc ça, c'est un vrai plus. On va continuer également, Pascal, DEMOS, l'orchestre à l'école, parce que là aussi, ça apporte beaucoup. Et puis, on va continuer d'investir également sur le Bron Info Jeunes qui accueille quasiment 1 800 jeunes par an, pour continuer à développer cette proposition, qui était un vrai pari à l'époque. Donc, vous voyez, l'éducation, vraiment, ça pèse dans nos comptes, et puis c'est également des actions très concrètes au quotidien. Et c'est une priorité transverse parce que, vous voyez, on a parlé d'un peu tous les sujets : culture, petite enfance, santé. C'est une approche qui est transverse au sein de notre équipe.

Je passe à la sécurité et la tranquillité du quotidien. Donc, 760 000 € pour cette année. Je rappelle toujours, je suis désolé de me répéter, mais comme disait un ancien maire : « la répétition est l'art de la pédagogie. » La sécurité, ce n'est pas une fin en soi, en fait, c'est la condition nécessaire à la réalisation des activités, que ce soit du commerce, de la vie associative, des événements festifs. Monsieur le Maire le dit souvent, si on n'a pas de sécurité, on ne peut pas organiser le 14 juillet. Donc 700 000 €. Une grosse partie, c'est le solde du poste de police pour 400 000 € et ensuite de l'équipement pour nos policiers. Et 250 000 € seront affectés au développement du réseau de vidéoprotection, on en a parlé en commission, il y a un développement ciblé et mineur et surtout l'entretien de notre matériel. Et donc, on aura toujours nos policiers municipaux et nos agents de CSU. Et puis, une information, on va bien créer, comme c'était un engagement de campagne de Monsieur le Maire, la brigade dédiée aux incivilités du quotidien, qui est attendue par de nombreux Brondillants. Et puis, un point important, et c'était également dans notre projet, la sécurisation aux abords des écoles. Vous allez voir de nouveau apparaître des Alix et Zak, vous savez, ces petits personnages... je suis désolé, c'est l'entreprise qui les appelle comme ça, donc je les cite ainsi, aux abords de nos écoles pour sensibiliser les automobilistes à leur comportement sur la route. Voilà pour l'éducation, santé, environnement et cadre de vie. Je le disais en introduction, ce sont des sujets qui sont liés.

Donc peut-être le point le plus structurant, c'est l'investissement dans un schéma directeur patrimonial énergétique pour flécher avec pertinence nos investissements dans notre patrimoine qui est vieux, souvent, il est vrai, peu confortable. Donc, c'est essentiel en période de disette budgétaire de prioriser avec pertinence. Ça, c'était le premier point que je voulais souligner. Le deuxième, les travaux sont en cours juste à côté de nous, c'est le mail de la Place de la Liberté, avec cette traversée paysagère qui va se mettre en place. Et l'information que je voulais partager avec vous, parce que c'est important, c'est qu'il y aura 4 000 vivaces qui sont actuellement en train de pousser dans nos serres, qui seront plantées par les jardiniers de la Ville, ce sera donc un travail fait en régie, et je les remercie, ainsi que 400 arbustes qui viendront donc paysager cette traversée entre l'avenue Franklin Roosevelt et Camille Rousset. Le parvis de la Halle Sultana bénéficiera également d'une réflexion, pour une phase 2, pour créer un grand espace en cœur de ville qui sera orienté autour du sport et de l'inclusion. Et puis enfin, on étudiera, et ça aussi c'est un engagement de ce nouveau mandat, une nouvelle reprise de cours d'école, et ce sera Pierre Cot. Les travaux seront réalisés en 2027 mais les études seront faites en 2026. Et puis il y aura, et je passe un peu de temps là-dessus parce que je sais que le cadre de vie est quelque chose qui est vraiment essentiel, et c'est un enjeu de santé publique également, les aires de jeux du Parc des Essarts et de la place Gaillard Romanet qui seront étudiées cette année pour une réalisation ultérieure. Et puis, toujours sur le cadre de vie, là c'est la décarbonation de nos activités, on aura une installation de 100 Kilowatts-crête sur l'école Jean Jaurès et nous serons la première commune de la Métropole à nous engager dans l'autoconsommation collective. C'est quoi l'autoconsommation collective ? En fait, on aura trois sites de production, un qui est au-dessus de vous, un à Jean Jaurès, un à la crèche L'Envol, et donc l'énergie sera consommée localement, et s'il y a un surplus d'énergie, ça viendra alimenter le Centre nautique qui, lui, consomme en permanence. Donc, c'est ça l'autoconsommation collective, et on sera les premiers sur la Métropole à faire cela. Il y aura également le relamping du stade Pierre Duboeuf. Et puis, également, une autre première, on va basculer un premier chauffage gaz vers une pompe à chaleur dans l'un des équipements municipaux. On va continuer, bien sûr, le réseau d'Ecopro, rajeunir notre parc véhicules, on en a parlé en commission, et la plantation d'arbres avec une approche plus qualitative. On aura également la naissance de Handibron Events. Donc, tous ces sujets autour de la qualité de vie, finalement, sont transverses, que ce soit la nature en ville, la santé, le transport, le handicap, la baisse de nos émissions carbone, la souveraineté énergétique. Je n'ai pas parlé de l'arrosage, mais il y aura aussi de l'arrosage qui sera mis en place d'une manière régulée, Place de la Liberté. C'est hyper pragmatique et c'est éco logique en deux mots.

Petite enfance, il n'y a pas beaucoup de mots, mais c'est essentiel Valérie. Donc, ce sera 1,5 M€ pour la crèche L'Envol, sachant que ce projet, on l'a vu tout à l'heure au moment de l'AP, c'est 2,2 M€. Ce sera la deuxième crèche que nous établirons pour augmenter et faciliter l'accès notamment au travail des parents. Il y aura également les travaux à Arc en Ciel pour permettre d'accueillir plus d'enfants, tu expliqueras certainement bien mieux que moi, et puis un côté sécurisation avec le déploiement du dispositif PMPS dans nos crèches pour cette année.

Sport, animation, culture, et vie associative, 1 M€ pour le sport avec la réfection du terrain synthétique Léo Lagrange, la très attendue réfection des courts de tennis Wagner et aussi les très attendus travaux d'amélioration de la Halle des sports. Et puis, je ne les cite pas tous, mais on fera d'importants travaux de relamping, donc passage en LED dans nos gymnases pour moins consommer d'électricité, et avoir une qualité et un confort pour les utilisateurs plus importants. Pour la culture, c'est 600 000 € et c'est au principal l'amélioration du cinéma Les Alizés avec notamment des travaux de chauffage, d'étanchéité, de climatisation et d'accessibilité. Bien sûr, et ça, vous en avez l'habitude, des travaux d'entretien du Fort, et bien sûr de notre médiathèque. Il y aura aussi, parce que c'est attendu, des travaux qui seront faits dans les salles festives, qui sont très utilisées, de l'espace Albert Camus. Et puis, toujours un budget sur les animations à la fois significatif et finalement très peu pour l'impact que ça a sur la vie des habitants, de 350 000 €. On continue, donc Fort en musique, Fête des animaux, 14 juillet, Carnaval, c'était la deuxième édition qui s'est déjà passée. Et puis, je termine par quelque chose d'important, le soutien au monde associatif reste massif avec 5 M€ pour l'ensemble de la vie associative et nos centres sociaux. C'est le troisième budget de la Ville.

En conclusion de ce tour d'horizon à la fois long et rapide, j'en suis désolé. Sur ce budget, on aura 14 M€ d'investissements avec 12,5 M€ de crédits nouveaux. Je vous ai détaillé les principaux projets, mais je veux quand même réinsister sur le projet du pôle d'équipement Parilly parce que c'est quelque chose pour lequel Monsieur le Maire a bataillé et qui va réellement transformer à la fois la vie et la vie des habitants à un terme qui n'est plus si lointain, 5-6 ans. Je rappelle également qu'effectivement, on perd 700 000 € de CAF du fait des décisions de l'État et que nos dépenses sont contrôlées avec une augmentation de 1,8 % hors décision de l'État. Et puis surtout, pas de hausse d'impôt. Je le redis, même si on pourra en parler tout à l'heure.

Donc, un budget réaliste, utile pour les habitants. Et puis, l'idée c'est de faire encore mieux et toujours plus. Je ne sais pas si je le dirai chaque année, en tout cas, dans la dynamique des élections du mois de mars, je me le permets. Mais aussi avec moins, il n'y a pas d'augmentation d'impôts, comme dans chaque foyer d'ailleurs, je pense que chaque foyer est confronté à cette difficulté. Donc, je pense qu'on y arrivera en équipe.

Et donc, je vous demande :

- **D'ADOPTER** ce budget 2026, tel que présenté dans la délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter ce budget,
- **DE DELEGUER** à Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Intervention de M. le Maire

Un immense merci, Marc.

On note l'arrivée d'Élodie CHAZELLE à 17h52. Bienvenue.

Y a-t-il des interventions ? Alors, je vais noter, Monsieur LAKURIQI. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Voilà, merci de lever la main, Madame QUINQUETON.
Monsieur LAKURIQI, c'est à vous.

Intervention de M. Ledion LAKURIQI

Merci, Monsieur le Maire, et merci aussi à Monsieur DUBIEF pour cette présentation.

Monsieur le Maire, nous avons écouté et vous demandez à l'ensemble de l'assemblée délibérante de s'exprimer sur ce budget primitif de l'année 2026. Rappelons-le, car ça va mieux en le disant, le budget représente la traduction financière des orientations politiques que vous souhaitez mettre en œuvre, conformément aux engagements que vous avez portés à l'occasion de la dernière campagne électorale, et Monsieur DUBIEF vient également de le rappeler. Il s'agit désormais de concrétiser vos engagements et vos propositions.

Nous avons lu attentivement le document budgétaire que vous proposez, mais aussi votre programme qui prend naturellement la forme d'un plan de mandat pour structurer et développer la Ville de Bron. Force est de constater que le célèbre adage « gouverner c'est prévoir » ne peut se concevoir tant sur votre projet que sur votre budget, et l'on n'est pas forcément surpris lorsque près des deux tiers des propositions consistent à poursuivre, maintenir ou continuer ce qui existe déjà. A l'écoute des éléments lors du débat d'orientation budgétaire, et qui ont également été rappelés ce soir, vous avez une fâcheuse tendance à la déresponsabilisation. D'abord parce que toutes les contraintes seraient imputables à l'État. Si cette vision est juste en partie, encore faut-il rappeler que les mesures plus drastiques à l'égard des communes, comme le DILICO qui d'ailleurs n'est pas repris cette année, instaurées lors de la loi de finances 2025, l'ont été alors même que le parti auquel vous appartenez a conçu ce projet et disposait de six ministères et un pouvoir de vie ou de mort politique sur le gouvernement Bayrou. « *Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences mais qui en chérissent les causes* », disait Bossuet, et je vous invite collectivement à méditer cette sagesse. Ensuite, parce que vous reprochez à votre prédécesseur de ne pas avoir emprunté au bon moment. Or, je vous rappelle que vous êtes Maire depuis six ans et qu'à vous écouter, vous êtes victime de tout et responsable de rien, comme si votre action n'avait pas d'effet sur la gestion de la Ville. Pour autant, vous n'êtes pas peu fier de poursuivre, comme ça a toujours été appelé ce soir, le projet de renouvellement urbain, qui, à vous écouter, représente la fierté du mandat, et ce projet qui est par ailleurs louable, utile et nécessaire au développement de Bron, il ne vous aura pas échappé qu'il est majoritairement financé par l'État, la Métropole, et initié depuis plusieurs décennies et suivi par les maires successifs de la Ville.

Sur un aspect plus technique, ce budget appelle plusieurs remarques. La plus flagrante, tout d'abord, c'est qu'on pourrait penser et avoir l'impression qu'il n'y a pas d'emprunt. Mais vous reportez presque 3 M€ de 2025, ce qui fait que la Ville avait emprunté plus de 8 M€ l'an dernier, ce qui est assez conséquent et ce qui suggère une capacité de financement très faible avec un endettement de la Ville qui génère des frais de fonctionnement très importants. C'est plus de 200 000 € par rapport à l'année précédente. Tout cela est logique car plus on emprunte, plus on paye d'intérêts de fonctionnement et du capital en investissement. Problème de sincérité ensuite car votre budget prévoit 600 000 € en moins en énergie électricité par rapport au budget de l'année précédente. Heureusement pour vous, le prix de l'électricité a baissé. Néanmoins, pouvez-vous préciser quelles sont les économies réalisées grâce à l'action qui a été mise en place par la Ville et celles en lien avec la conjoncture économique ? Il en est de même sur la rémunération principale des titulaires qui présente une baisse de 80 000 € par rapport à l'année dernière alors que le chapitre 012 est en augmentation de 500 000 € par rapport au budget

2025. Ce qui vous laisse ainsi observer qu'il y a sur ces points une absence de cohérence, et on demande à être éclairés justement sur ces points précis. De plus, la rémunération des contractuels est en augmentation de plus de 70 000 € par rapport à l'année dernière, ce qui suggère une précarisation et une contractualisation croissante de la fonction publique territoriale, bien qu'il faille reconnaître que les candidatures de fonctionnaires sont peu nombreuses dans certains domaines.

Enfin, l'annexe B8 sur les subventions versées aux associations est manquante alors qu'il s'agit d'une annexe obligatoire et que cela fait partie aussi de l'information à transmettre qui illustre le respect et la transparence à l'égard de l'opposition.

Ce budget vous permettra néanmoins de poursuivre votre action, bien qu'il ne vous aura pas échappé que nous avons une vision politique différente. Nous ne sommes pas non plus dogmatiques, et nous pensons aussi que la sécurité et la tranquillité des habitants sont essentielles. Nous sommes néanmoins nuancés et relevons que si l'action de la Ville est nécessaire, elle ne se substitue pas pour autant à celle de l'État. Vous faites de ce sujet votre marque de fabrique, et c'est heureux pour vous puisque c'est l'arbre qui cache la forêt et démontre votre incapacité à vous saisir du reste, de la solidarité, de l'éducation populaire, de l'accompagnement de la Ville aux transformations de demain à travers une politique ambitieuse en matière de transition écologique, énergétique, et en construisant une ville vivable à travers un plan fraîcheur adapté qui ne se décline pas par petits bouts mais qui s'inscrit dans une stratégie globale avec un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.

Nous aimons Bron, Monsieur le Maire, et nous partageons cette même volonté : réussir pour les habitants. Avec plus ou moins de réussite, vous vous êtes également illustré dans la création de temps conviviaux et festifs qui ont le mérite d'exister et d'être des temps de cohésion. Toujours est-il que la gestion d'une ville ne s'apparente pas à celle d'un comité des fêtes et qu'il faut pour cela avoir une gestion structurée avec des perspectives. Force est de constater une nouvelle fois que ce budget ne reflète pas et laisse transparaître une gestion éparse conjuguant à l'absence d'une vision sur le long terme. Alors oui, je l'indiquais en début d'intervention, gouverner c'est prévoir. Nous en sommes loin.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur DUBIEF, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voterons sans surprise contre ce budget parce que nous nous inscrivons dans l'opposition à votre politique, dans l'opposition au budget qui la sert, et en opposition au processus pressé de débats, d'examen et de votes du budget.

Nous sommes opposés à la manière dont vous avez mené un travail à la chaîne et vidé de sens les enjeux liés à ce budget. On a pris acte, il y a maintenant 10 jours, de la tenue du débat d'orientation budgétaire après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire la veille de la commission. Je voudrais m'adresser au public, avant de construire et de présenter un budget, le Maire doit tenir un débat sur les grandes orientations de ce que veut porter la commune. Ce débat aurait eu lieu lors du précédent Conseil Municipal. Or, hormis quelques réponses politiciennes presque d'une autre époque, je n'ai pas souvenir d'avoir eu la moindre réponse concernant par exemple notre proposition sur une orientation vers une sécurité sociale de l'alimentation. Vous n'avez pas débattu, vous n'avez pas répondu à nos questions, vous n'avez pas pris la peine de refuser publiquement notre proposition. Après le débat budgétaire, le Conseil Municipal doit étudier le budget proposé au vote par le Maire et son équipe. Vous auriez pu intégrer la cantine gratuite pour les familles en-dessous du seuil de pauvreté dans ce budget. Vous avez choisi de ne pas le faire. Ou peut-être que le budget était déjà bouclé et ça se comprend. Monsieur BREAUD, il y a la loi et il y a l'esprit de la loi. J'ai l'ambition ici de vous rappeler ce qui est, je crois, l'esprit de la loi. Tous les élus, toutes les élues dont nous sommes, représentent des gens qui ont voté pour eux. On doit pouvoir se saisir de l'action municipale, être utile pour les gens, pour le plus grand nombre, pour le bien commun. On n'est pas là pour jouer un simulacre de démocratie municipale. Nous sommes opposés sur la forme et nous sommes opposés sur le fond de ce budget.

Sans exhaustivité, puisque le document intégral fait près de 200 pages, on se concentre sur les investissements, puisque c'est ce que vous affichez comme priorité. Vous faites figurer une section petite enfance, social et santé.

Pour la petite enfance, on a vu l'engagement sur la crèche Élise Deroche, il reste donc, selon mes calculs, 170 000 € pour le social et la santé. Mais quel est donc votre plan ? Pour que les gens comprennent, ce qui reste, 170 000 €, ça représente, par exemple, moins d'un quart des investissements faits pour les caméras et la Police Municipale, avec de nouvelles tenues, des gilets pare-balles, des équipements de protection, un nouveau poste de police, on l'a dit, un nouveau véhicule, une nouvelle caméra. Sur la section culture, autre exemple, trois axes figurent, le soutien à la MJC pour le passage de l'éclairage en LED, ok, les travaux au cinéma Les Alizés, du coup vous financez le privé suite à votre délégation de service public, rien d'étonnant, et premier poste de dépense culturelle mentionné, la réfection de l'église Saint-Denis de Bron. C'est ça, Monsieur, votre politique culturelle ?

Petite parenthèse culture générale, j'ai lu qu'en 1789 les habitants et habitantes de Saint-Denis-de-Bron, parce que c'était le nom de notre commune à l'époque, affamés, sont allés prendre le blé dans l'immense réserve de la grange du mieux loti de la Ville pour faire du pain. Je vous fais grâce du cours d'histoire sur la Révolution française, de la plantation de l'arbre de la liberté par Monsieur le Maire de l'époque, Monsieur BOUCHER, qui d'ailleurs a instauré le blocage des prix en décembre 1793 pour les produits de première nécessité, alimentaires, vestimentaires et pour l'énergie. Bron s'appelle Bron depuis novembre 1793, Monsieur BREAUD. Avant, notre commune s'appelait donc Saint-Denis-de-Bron, comme l'église. Avec la Révolution française, notre commune s'est dotée d'un nom nouveau pour le peuple, pour la laïcité, contre les monarques, les privilèges et la royauté.

Nous, nous nous inscrivons dans cette histoire de la Révolution française qui instaure notre devise : liberté, égalité, fraternité, qui entérine notre attachement à la démocratie qui fonde notre République. Et vous ? Revenons en 2026 dotés de cette histoire et de cet héritage. Nous sommes opposés à la forme, nous sommes opposés au fond, et nous avons des désaccords fondamentaux sur ce qu'est notre Ville, sur la politique qui doit donner de la force et permettre l'émancipation des gens, et, de fait, sur le budget que vous proposez au vote, auquel nous nous opposons. Merci d'avance.

Intervention de M. le Maire

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce mandat est dans la continuité du précédent, et c'est pour cela que les Brondillants nous ont fait confiance.

Cependant, il y a des nouveautés qu'on commence à annoncer. Je vous ai annoncé la création de la brigade des incivilités du quotidien, de nouvelles cours d'école, des projets d'aires de fraîcheur au sein de notre Ville, ce qui montre bien que c'est planifié. Et sur la gestion à la petite semaine, parce que j'entends ça, je vous rappelle que nous avons mis en place, alors que c'était possible depuis 2014, des APCP à notre arrivée en 2020, c'est-à-dire qu'on a mis en place des investissements dans la durée. Donc, je suis assez surpris de ce discours et de cette appréciation. D'une manière très simple, sur la partie transition énergétique, je pense qu'on en a fait beaucoup plus en 6 ans et on en fera encore plus pendant les 6 ans qui viennent qu'il n'en a été fait pendant le précédent mandat, rénovation de la flotte, mise en place de moyens de production bas carbone, je pense au photovoltaïque, actions d'économie d'énergie dans l'ensemble de nos bâtiments publics, sensibilisation des Brondillants également à cette question. Donc, je trouve le procès un petit peu dur. Enfin, sur l'insincérité, moi je pense que c'est plutôt de la méconnaissance, le procès en insincérité. Oui, effectivement, le budget des contractuels augmente parce qu'on recrute plus de contractuels, parce qu'il y a moins de fonctionnaires. Moi, je n'y peux rien, c'est comme ça, donc c'est pas que je suis insincère, c'est que c'est la réalité en fait. Alors, on serait également sous-dimensionnés en termes de budget social. En fait, il faut que je vous explique quelque chose, Madame QUINQUETON, le budget social, la Ville l'a délégué au CCAS. Le CCAS investit à peu près 7 M€ pour le social, pour l'ensemble des Brondillants. Donc ce n'est pas 175 000 €, c'est 7 M€ qui sont investis chaque année par le CCAS auprès des Brondillants qui en ont besoin. Donc voilà, insincérité, incompétence, je ne sais pas. Quant à l'église, oui, loi de 1905, l'église a été construite avant. Nous avons le devoir – c'est légal – de l'entretenir, donc on le fait. Je ne me vois pas ne pas respecter la loi. Et puis on ne finance pas le privé quand on entretient notre patrimoine, puisque nous sommes propriétaires des bâtiments des Alizés, donc on fait juste notre travail de propriétaire. C'est comme si vous louez un bien et qu'il faut refaire les WC, c'est le propriétaire qui refait les WC, c'est pas le locataire. Donc là, c'est pareil. Nous, on fait l'étanchéité, on entretient notre patrimoine, donc on ne finance pas le privé.

Donc, procès en insincérité, je le trouve surprenant, Monsieur le Maire. Et j'espère avoir répondu à la plupart des questions.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Moi, je souhaiterais remercier Madame QUINQUETON qui m'a redonné le sourire, parce que je me dis que finalement, plus elle s'oppose à ce budget, plus je me dis que, finalement, il n'est peut-être pas si mauvais que ça.

Les deux interventions de ce soir, plus sérieusement, c'est le reflet de tout ce qu'on a entendu depuis 6 ans, que nous sommes des bons à rien, qu'on privilégie uniquement certains quartiers, qu'il n'y a pas de vision, qu'on ne sait pas faire, qu'on aurait fait différemment, etc. Et ça, je m'adresse au public, les interventions de ce type, comme ce soir, on va les entendre Conseil après Conseil. Il y a déjà une réponse qui vous a été apportée, une très bonne réponse qui vous a été apportée, qui ne vous a pas été apportée par Marc, qui ne vous a pas été apportée par moi-même, mais qui vous a été apportée par les Brondillants le 15 mars. Peut-être prendre le temps de méditer à cette réponse-là.

On passe au vote. Qui vote contre ? qui s'abstient ? Budget adopté à la quasi-unanimité.

Merci, Marc. Merci à tous les services et merci à tous les élus engagés. Continuons dans ce sens, c'est ce que nous demandent les Brondillants.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent CONTRE :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES

Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Très simplement, elles n'augmentent pas. Je ne vais pas revenir dessus.

Et donc, je vous demande :

- **DE RETENIR** pour 2026 les taux d'imposition suivants :
 - . taxe d'habitation pour les résidences secondaires
et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 21,34 %
 - . taxe foncière sur les propriétés bâties 31,20 %
 - . taxe foncière sur les propriétés non bâties 32,21 %

Intervention de M. le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur DUBIEF, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons déposé un amendement pour majorer de 30 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous déplorons le refus de le présenter ici en invoquant des délais trop courts, alors même que vous pourriez choisir d'étudier un amendement qu'on vous présenterait ici même lors d'un Conseil Municipal. Soit cette délibération n'est pas si urgente, auquel cas un report s'impose afin qu'on puisse l'étudier, soit elle est urgente, et dans ce cas il faut étudier l'amendement. Seriez-vous inquiet que cet amendement soit finalement peut-être une bonne idée ?

Qu'on se le dise, notre priorité à nous c'est de permettre que les Brondillants et les Brondillantes puissent avoir un toit adapté à leurs besoins, pas qu'on ait dans notre commune des habitations vides alors que les besoins sont immenses, ici comme dans toute la Métropole de Lyon. Ne vous inquiétez pas, Mesdames, Messieurs, nous n'allons pas supprimer la propriété privée, ni aujourd'hui, ni si un jour nous prenions votre place, Monsieur BREAUD. Mais on veut aller vers plus de justice sociale, ça oui. Aujourd'hui, c'est ce qu'on peut réussir à faire si vous nous rejoignez sur cet amendement. Les maisons et les appartements sont faits pour être habités, pas pour spéculer.

Cette bonne idée de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, elle ne nous vient pas d'un fervent esprit de révolution citoyenne, elle nous vient du Code général des impôts. C'est une majoration qui a déjà lieu à Villeurbanne, à Lyon, dans plusieurs villes en France, parfois même, tenez-vous bien, dans des villes de droite. Cette mesure est légale, elle est adaptée, elle est adéquate, notamment dans les territoires concernés par la tension immobilière dont nous faisons partie. Ce n'est pas une lubie de notre part, ça, c'est le Premier ministre qui le consacre en 2013 en inscrivant Bron dans les zones en proie à des difficultés sérieuses d'accès au logement. Je le redis, vous n'avez aucune leçon de démocratie ou de correction à nous donner. Vous refusez une mesure qu'on a volontairement pensée pour qu'elle puisse être un point de départ valable dans le souci qu'a notre commune pour ses habitants et ses habitantes qui cherchent à se loger. Une majoration provisoire de 30 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est moins que Villeurbanne qui est à 36 %, c'est moins que Lyon qui est à 60 %, et c'est moins que la moyenne nationale qui est à 41 %. Nous vous proposons un premier jalon qui aurait pu nous réunir. Vous refusez le travail en commun pour l'intérêt général. Nous vous demandons donc de revenir sur votre décision initiale et de présenter cet amendement au vote, et de voter pour un pas de plus vers la justice sociale, au-delà de nos bords politiques. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame QUINQUETON. Juste, et vous l'avez rappelé, nous avons dans un premier temps refusé l'amendement puisqu'il n'a pas été déposé dans les temps. Vous n'êtes pas au-dessus des lois, Madame QUINQUETON. J'espère que c'est clair une bonne fois pour toutes. Attendez, laissez-moi terminer. En revanche, effectivement, l'amendement, on va le passer. Donc, je vais vous laisser le lire, le présenter au public, et après, nous verrons ce que nous ferons.

Je note l'arrivée d'Alexcia COULY à 18h29.

Allez-y, Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Amendement portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 concernant le projet 4197.

Je commence par l'exposé des motifs. L'aire urbaine à laquelle appartient la commune de Bron connaît depuis de nombreuses années une situation de tension dans l'accès au logement. En 2013, le Premier ministre a ainsi intégré Bron dans la liste des zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

Ce phénomène est le fruit de la spéculation immobilière, accentuée par la métropolisation, qui pousse les prix vers le haut et qui, combinée à de faibles investissements à la construction de logements sociaux, contraint fortement, voire exclut une grande partie de la population. Ainsi, les employés et les jeunes, Bron est particulièrement concernée du fait de l'implantation d'un campus universitaire, se retrouvent à habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail, peinent à trouver un logement à leur taille et décent.

Dans un tel contexte qui perdure, l'intérêt général commande que chaque logement vacant ou insuffisamment occupé soit mobilisé pour loger des habitants de la Métropole de Lyon. C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme le permet l'article 1407 ter du Code Général des Impôts. Cette majoration vise les logements meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que leurs dépendances. En effet, Bron connaît sur son territoire plus de 300 résidences secondaires, un nombre qui a augmenté de 25 % entre 2016 et 2022. Cette mesure pourrait contribuer à répondre à la pénurie de logements en envoyant un signal pris clair. Il est plus utile de mettre ces logements à la disposition des habitantes et habitants plutôt que de les conserver inoccupés. La majoration de la THRS est une mesure adoptée par près de la moitié des communes pouvant y recourir, et des villes comme Lyon ou Villeurbanne l'ont déjà mise en place. Nous proposons enfin que cette majoration soit conditionnée à la situation de tension sur le logement et à l'inscription de la commune parmi celles concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants, instituée par l'article 232 du Code Général des Impôts. Le taux de majoration proposé est de 30 %, en deçà des taux de Lyon : 60 %, Villeurbanne : 36 %, et de la moyenne nationale : 41 %.

Aussi, nous vous proposons cet amendement. Est ajouté, après le tableau présentant la répartition de la fiscalité entre les trois taxes, le paragraphe suivant : « la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est par ailleurs instaurée avec un taux de 30 % au titre de l'article 1470 ter du Code Général des Impôts. Cette majoration est conditionnée à l'inscription de la commune dans la liste des communes entrant dans le champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants, instituée par l'article 232 du Code Général des Impôts. » Est ajoutée, après le premier point de délibération, la phrase suivante : « instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires tant qu'il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logement, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel, et retenir pour l'année 2026 le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suivant : 30 %. »
Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette présentation. Alors, pour le public, il y a effectivement plus de 15 000 logements à Bron. Et là, on parle de moins de 300, 250 logements. Donc, on voit que c'est pas à l'échelle, en fait. Et en plus, cette majoration, si elle était appliquée, amènerait les contribuables à payer 200 € de plus par an. Donc, je pense qu'ils vont garder leur résidence secondaire ou le logement vacant. Je vois deux problèmes, par contre, qui sont fondamentaux, rendre confiance par la loi aux bailleurs, c'est-à-dire donner envie aux gens de louer des biens pour lesquels, aujourd'hui, ils sont emmerdés comme pas possible. Je pense que tout le monde a vu des reportages sur les squats, les impayés, etc. Plus personne n'a envie de louer son logement, plus aucun propriétaire n'a envie de louer son logement parce que ça lui rapporte plus d'emmerdes que d'argent. Donc ça, c'est le premier point, rendre confiance aux propriétaires pour leur donner envie de mettre en location leur logement. Et le deuxième sujet, qui concerne plutôt le parc social, que je connais bien pour avoir été adjoint au logement lors du précédent mandat, c'est de faire en sorte de fluidifier le parcours résidentiel. Aujourd'hui, le parcours résidentiel est grippé parce qu'effectivement, les gens restent dans leurs logements sociaux quasiment à vie. Donc, quand vous avez 4 enfants, vous êtes dans un type 5, les enfants sont partis 20 ou 30 ans après, vous êtes toujours dans le type 5. On vous propose un autre logement, seulement le problème c'est que ce logement est généralement 30 à 40 % plus cher et plus petit que celui que vous occupez. Donc, vous restez en place. Donc, il y a ces deux sujets qui sont à travailler pour faire avancer les choses, parce que le logement, et là je vous rejoins, Madame QUINQUETON, est un vrai sujet pour l'ensemble des Français, à Bron comme ailleurs. Mais ce n'est pas la bonne méthode. Votre amendement ne solutionnera en rien le problème. Au contraire, il pourrait même l'aggraver puisque ça va contribuer à faire perdre la confiance aux bailleurs privés pour leur donner envie de mettre en location leurs biens.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Et puis aussi, il faut dire que l'un des principaux engagements depuis 2020, et malgré toutes les crises qu'on a pu traverser, c'était de ne pas augmenter les impôts. Donc, on a été élu le 15 mars, c'est pas pour en augmenter certains un mois après.

Merci. On va passer au vote. Je vous propose qu'on vote d'abord sur l'amendement et après sur la délibération. Qui est pour cet amendement ? Je ne vois pas au fond. Monsieur LEQUIN ? Non ? Ok. Qui s'abstient ? Ok. La majorité vote contre.

Votent POUR :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Votent CONTRE :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

S'abstient :

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

Après délibération, le Conseil Municipal REJETE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Maintenant, on vote sur la délibération.

Qui vote contre ? La France Insoumise vote contre. Qui s'abstient ? Et donc, délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent POUR :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Votent CONTRE :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

S'abstiennent :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

DÉLIBÉRATION N° 7 :

FINANCES

Budget annexe du cinéma - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Oui, merci. C'est un peu le même cycle que ce qu'on vient de voir pour la Ville, mais pour notre cinéma des Alizés, avec la première délibération qui est la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Donc je ne refais pas l'explication.

- Résultat de la section d'investissement : - 14 000 €
- Résultat de la section de fonctionnement : + 21 000 €

Et donc, il est proposé d'affecter une partie des résultats de la section de fonctionnement, donc 14 000 €, à la section d'investissement et de conserver le solde de 7 100 € en section de fonctionnement, un petit peu comme pour la Ville, en excédent de fonctionnement reporté.

Et donc je vous demande de :

- **REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2025,
- **AFFECTER** par anticipation les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 tel qu'il vous a été présenté,
- **PRENDRE ACTE** que cette reprise anticipée et son affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte administratif 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pardon. Abstention. Monsieur LEQUIN, vous faites quoi ? D'accord, l'opposition s'abstient. La majorité vote pour. Merci.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES

Budget annexe du cinéma Les Alizés - Budget primitif pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Il s'agit de la présentation d'un budget annexe qui est celui du cinéma des Alizés pour 2026.

Pour faire simple, on va verser 202 000 € de subvention, et on versera une subvention d'investissement de 107 500 € pour faire les travaux que je mentionnais tout à l'heure.

Donc, je vous demande :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter ce budget,
- **DE DELEGUER** à Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Intervention de M. le Maire

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL, c'est à vous.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Je souhaitais revenir un petit peu sur la genèse de cette délégation de service public pour l'ensemble des élus de la majorité, comme de l'opposition, qui n'étaient pas là sur le précédent mandat.

On avait auparavant une association qui portait le cinéma à laquelle on versait une subvention annuelle de l'ordre de 208 000 €, c'est le montant de la subvention versée en 2020 pour l'année 2021. Vous avez décidé de passer le cinéma en délégation de service public, donc ça a démarré le 1^{er} septembre 2022. Pour rappeler un petit peu ce que c'est qu'une délégation de service public, ce qu'on appelle une DSP, lorsqu'on passe un équipement en DSP, c'est le délégataire, donc l'entreprise qui va gérer l'équipement, qui prend le risque, qui assume le risque du fonctionnement.

Il se trouve que pour cette DSP, c'est toujours la Ville, donc de l'argent public, qui est venue à la rescousse des aléas économiques. En 2023, on avait la subvention de départ plus une rallonge pour les fluides, alors que l'article 11 de la Convention qui nous lie à ce délégataire prévoit que ces frais doivent être à la charge du délégataire. Et puis, on a une rallonge aussi de la Ville pour payer les indemnités de licenciement du personnel. En 2024, avec un salarié en moins par rapport à l'association telle qu'elle fonctionnait avant, la subvention dépassait largement le coût prévu lors de la conclusion du contrat. Donc, dans le contrat, la Ville s'engage à verser une subvention de 146 000 € par an. Et preuve en est qu'aujourd'hui, et je ne parle que du fonctionnement, parce qu'effectivement le bâti nous appartient donc je ne reviendrai pas sur la partie investissement, mais sur le fonctionnement, on a une subvention qui est aujourd'hui à 202 500 €.

Cette convention de délégation est valable pendant 5 ans, on arrivera à la fin au 1^{er} septembre 2027. Il est temps, je crois, de faire le bilan financier puisque c'était un de vos arguments principaux de cette DSP. Je vous remercie.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, très rapidement. On a fait une étude il n'y a pas très longtemps. Et globalement, l'argent mobilisé, l'argent public mobilisé pour chaque séance a été divisé par deux, entre la gestion du cinéma les Alizés par l'association Les Amis du Cinéma et la délégation de service public. Ça dépend des années, mais en moyenne on dépense deux

fois moins d'argent pour délivrer un service comparable, voire en amélioration, effectivement, puisque le public est en augmentation.

S'agissant de l'énergie, on devait – et c'est la loi qui nous y oblige – couvrir ce facteur de risque qui n'était pas prévu. C'est la règle de droit de l'imprévision. Et donc, effectivement, on s'y est employés parce que nous sommes des gens raisonnables et responsables.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Et Madame MOREL, il aurait été quand même honnête de rappeler, parce que c'est bien de retracer l'histoire du dossier, mais c'est un peu dommage quand même d'oublier certains éléments. Et un peu plus d'honnêteté vous aurait permis de raconter l'histoire un peu autrement. Pour votre information, avec Pascal MIRALLES-FOMINE, mon adjoint à la culture, nous avons rencontré il n'y a pas si longtemps une ancienne élue d'opposition qui était dans votre groupe il y a encore deux mois, que vous connaissez bien, qui nous a dit : « étant élue d'opposition, je ne pouvais pas le dire, mais maintenant que je ne le suis plus, je peux vous le dire, finalement c'était une bonne chose et on aurait déjà dû le faire le mandat d'avant, donc entre 2014 et 2020, au moment où le Cabinet de conseil nous avait dit que c'était une aberration de continuer avec le système d'avant. » Voilà, Madame MOREL. Pascal ?

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Je voudrais juste rajouter un mot sur les fréquentations. On sait qu'avec le Covid, les fréquentations avaient baissé, pour la France entière, bien entendu. Mais depuis, on ne fait que gagner puisqu'on était partis bas au Covid, 23 400 en fréquentation, puis 31 500, 48 800, 55 700, 56 295. Alors, l'année dernière, tous les cinémas français ont baissé de 14 % puisqu'il n'y avait pas de blockbuster, on va dire, qui permettait d'enflammer un peu le cinéma, et la baisse aux Alizés n'était que de 8 %. Et cette année, on est sur une tendance qui approcherait l'avant-Covid, où on était à 65 000 places. On ne devrait pas être très loin sur l'année. Donc tout va bien, en tout cas, en termes de fréquentation. Les projets sont nombreux, les équipes sont très professionnelles, et franchement, on est très satisfaits.

Intervention de M. le Maire

Merci. On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Alors, je vous demanderai de suivre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent CONTRE :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

DÉLIBÉRATION N° 9 :

AFFAIRES SOCIALES

Centre Communal d'Action Sociale - Budget primitif 2026 - Demande de subvention de fonctionnement

RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, une subvention est attribuée au CCAS pour assurer son bon fonctionnement, pour répondre aux besoins de la population dans différents domaines.

L'action du CCAS est de favoriser les chances dès le plus jeune âge en proposant un accueil de qualité dans nos structures petite enfance, comme la prochaine ouverture d'une nouvelle crèche municipale, L'Envol, avec ses 24 places au cœur du quartier de Terraillon, afin de répondre davantage aux besoins des familles. C'est aussi des festivités culturelles pour les tout-petits, avec Mon Tout Premier Festival qui se déroule en ce moment dans différents quartiers de la Ville, pour accueillir un large public. D'autres rendez-vous ont lieu, comme les festivités de Noël dans nos crèches, avec la distribution d'un joli livre pour chaque enfant, ainsi que pour les assistantes maternelles inscrites au Relais petite enfance. L'action du CCAS, c'est aussi l'accompagnement des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans, dont l'environnement familial ou social ne permet pas la réussite scolaire. En 2025, pour vous dire, il y a eu 233 enfants qui ont bénéficié de ce programme de réussite scolaire avec un suivi personnalisé. Les seniors peuvent aussi solliciter le CCAS pour des services à la personne, comme le service d'aide à domicile, le portage de repas, l'inscription au registre canicule pour veiller à ce que tout se passe bien pendant les grosses chaleurs, mais aussi tout au long de l'année pour vaincre l'isolement. C'est aussi proposer aux plus dépendants nos structures municipales pour bien vieillir à Bron. Le pôle seniors, c'est aussi tout un panel d'animations et d'ateliers thématiques gratuits, des sorties à la journée pour visiter les curiosités de notre région. Le spectacle de fin d'année, qui se déroule sur trois jours, et pour terminer l'année la distribution de colis gourmands qui sont très appréciés par nos anciens. L'action du CCAS, c'est aussi le pôle solidarité qui accompagne et sensibilise les plus fragiles contre la précarité énergétique pour réaliser des économies d'énergie et donc budgétaires, contre la précarité alimentaire également et aussi l'accompagnement des bénéficiaires du RSA très éloignés du monde du travail. C'est enfin la solidarité envers tous les âges, avec la mutuelle communale qui aujourd'hui compte plus de 600 adhérents et dont 46 % n'étaient pas couverts.

Le montant de la subvention qui est demandé cette année est de 2 655 000 €, et cette subvention représente 35,45 % du budget.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution et le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 655 000 € au titre de l'exercice 2026,
- **PRECISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2026 de la Commune.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

PERSONNEL

Présentation du Rapport Social Unique 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide. Le RSU, c'est une obligation légale assez récente. On vous présente ici le rapport 2024 qui expose où on en est sur les effectifs, les agents, le temps de travail, les mouvements, les promotions, le budget, etc. Donc, c'est quelque chose de très détaillé.

Donc je vous demande :

- **DE PRENDRE ACTE** de ce Rapport Social Unique pour 2024.

Et j'en profite, une fois avoir fait les formalités, pour remercier l'ensemble des agents de la collectivité qui, au quotidien, font tourner la boutique et délivrent le service public. Certains sont présents ce soir. Et donc, sans eux, il n'y aurait pas de service public, il n'y aurait pas de service au CCAS, de service au sport, culture et autres. Donc, merci à tous. C'était l'occasion de le dire lors de la présentation du RSU 2024.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Oui, Madame CONCHONNET.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Monsieur DUBIEF, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous vous remercions pour la présentation de ce rapport. Nous sommes cependant assez surprises et inquiètes de nous exprimer aujourd'hui sur le Rapport Social de 2024, alors qu'il aurait dû être approuvé et publié au plus tard fin 2025. Pourtant, ce rapport est essentiel pour la collectivité et le Conseil Municipal. C'est grâce à ce rapport que nous pouvons analyser l'évolution des politiques de ressources humaines, définir les lignes directrices de gestion en établissant une stratégie pluriannuelle, et fixer les orientations en matière de valorisation des parcours des agents, par exemple. C'est donc un outil essentiel pour définir les politiques de ressources humaines, mais aussi pour mener le dialogue social avec les agents. Que devons-nous donc comprendre de cette présentation tardive ? Le service des ressources humaines est-il débordé ? Si tel est le cas, accordez-vous une importance suffisante et attentive aux agents et au dialogue social ? Dans tous les cas, présenter ce rapport avec ce retard est inquiétant. Comment apprécier les politiques RH menées quand on se fonde sur des réalités qui étaient celles d'il y a deux ans ? Je pense notamment à la santé de nos agents, aux accidents du travail dont on ne sait s'ils ont évolué depuis, en nombre et en gravité. Je pense également aux rémunérations, aux contrats ou aux efforts à mener pour garantir l'égalité femmes-hommes, comme nous avons pu l'évoquer au début de cette séance.

Enfin, je voudrais avoir un mot pour les agents de la Commune. Vous exercez des missions indispensables, des missions de service public au service de l'intérêt général. À l'heure où le service public est sans cesse menacé, notamment par les coupes budgétaires, nous vous soutenons dans la réalisation de ces missions et nous serons à vos côtés pour défendre vos conditions de travail et leur amélioration. Je pense à l'égalité femmes-hommes ou à la conservation de vos missions de service public au sein de la collectivité, et non de leur délégation au privé, par exemple. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc, une intervention ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste très rapidement. C'est un rapport qui est extrêmement complexe à produire. Pour le public, il y a plus de 160 indicateurs à produire qui sont consolidés par l'État. C'est très français, ça. C'est quelque chose d'hyper complexe qui est extrêmement chronophage pour nos agents. Pour vous rassurer, il a bien été présenté au CST dès janvier, mais le cycle électoral n'a pas permis de le présenter au Conseil Municipal, donc il est effectivement présenté tardivement. On fera mieux la prochaine fois. Et nous avons bien sûr tous les outils nécessaires pour mener les politiques RH ad hoc au sein de la collectivité.

Intervention de M. le Maire

Merci. On prend acte du rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Alors, maintenant, pour la dizaine de délibérations à venir, les délibérations de 11 à 21, cela va concerner les désignations des représentants de la Ville dans les différentes associations ou organismes. Comme vous le savez, il y a deux possibilités, soit on le passe au scrutin secret, et je pense qu'après-demain nous sommes encore là, soit je vous propose, mais il faut qu'il y ait l'unanimité, que l'on vote à chaque fois à main levée.

Je m'adresse à l'opposition, est-ce qu'on est tous d'accord pour voter à main levée ? Oui ? Je vous remercie.

Le vote à main levée est accepté à l'UNANIMITE.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Comité du Personnel de la Ville

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci. Le Comité du Personnel de la Ville, je précise pour le public que ce sont les œuvres sociales de la Ville.

On doit nommer 3 titulaires et 3 suppléants. On propose donc :

- Marc DUBIEF en tant que titulaire
- Martine CHAREYRE en tant que titulaire

L'opposition doit proposer un titulaire.

Et on propose :

- Emmanuel MAILLET en tant que suppléant
- Frédéric RENAUD en tant que suppléant

L'opposition doit proposer un suppléant.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Vous arrivez à vous mettre d'accord ? Madame QUINQUETON ? 3 minutes, c'est bon ? On reprend à 57.

(Interruption de séance)

Merci. 18h57. Merci de reprendre vos places pour reprendre la séance. Est-ce que le RN, la France Insoumise, avec le PS et Europe Écologie Les Verts se sont mis d'accord ? Qui veut prendre la parole ? Vous êtes 8, là. Il ne faut pas se battre.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Je me propose en tant que titulaire et Hélène QUINQUETON en tant que suppléante. Merci.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Donc maintenant, comme l'exige la loi, il faut donner les noms un par un et voter à chaque fois.

Qui est d'accord pour Marc DUBIEF ? Tout le monde.

Qui est d'accord pour Martine CHAREYRE ? Tout le monde.

Tout le monde est d'accord aussi pour Manon DOYELLE ? Tout le monde est d'accord.

C'est pénible de faire ça, mais je suis obligé.

Tout le monde est d'accord pour Emmanuel MAILLET ? Oui.

Pour Frédéric RENAUD ? Oui.

Et pour Hélène QUINQUETON ? Oui.

C'est fait.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre aéré permanent de Bron Parilly

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, même fonctionnement que la délibération précédente, ici sur le Centre aéré. Il y a un total de 6 membres qui sont désignés.

Au niveau de la majorité, nous vous proposons donc en tant que titulaires :

- Hervé THIBAUD
- Laurence MARTEL
- Nadia DJELTI
- Fabien DUFFIT-DALLOZ
- Tarik EZ ZAJJARI

Et un 6^{ème} siège est attribué, si je ne me trompe pas, à l'opposition. Est-ce que l'opposition s'est mise d'accord pour ce 6^{ème} siège ?

Intervention de M. le Maire

3 minutes.

Intervention de Mme Lucile MOREL

En fait, juste pour que le public comprenne, en commission on ne nous a pas donné ces informations. C'est pour ça qu'on demande une petite suspension de séance pour qu'on puisse se mettre d'accord. Merci.

Intervention de M. le Maire

Vous n'allez quand même pas me reprocher d'être démocrate et de vous proposer... On reprend à 19h02.

(Interruption de séance)

S'il vous plaît, on reprend le cours du Conseil. Dans l'opposition, qui veut prendre la parole ?

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Oui, moi, je me présente pour l'opposition.

Intervention de M. le Maire

D'accord. On vient de me dire que je peux faire voter la liste d'un coup, ça évite de citer tous les noms si vous êtes tous d'accord. On est d'accord ? Ok. Donc, je reprends la liste :

- Tarik EZ ZAJJARI
- Hervé THIBAUD
- Laurence MARTEL
- Nadia DJELTI
- Fabien DUFFIT-DALLOZ

- Aline CONCHONNET

Tout le monde vote pour ? Ok, parfait.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Maison des Jeunes et de la Culture de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

L'association de la Maison des Jeunes, la culture. Les statuts de la MJC prévoient que le Maire ou son représentant et deux élus de la Ville de Bron sont membres de droit du Conseil d'administration.

Ici, il est proposé la candidature de :

- Marc DUBIEF
- Pascal MIRALLES-FOMINES

Intervention de M. le Maire

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame QUINQUETON s'abstient. Tous les autres approuvent. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 14 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal à l'association Gérard Philippe

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, même type de délibération que la précédente, la nomination ici des membres au Centre social Gérard Philippe.

Et je profite de l'intervention pour signaler qu'ils fêtent leurs 60 ans cette année.

Les membres qui vous sont proposés pour la majorité sont :

- Valérie BOULARD
- Tarik EZ ZAJJARI

Intervention de M. le Maire

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 15 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Centre social et socioculturel Les Taillis

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Ici, pour le Centre social et socioculturel des Taillis.

La majorité vous propose les 4 membres suivants :

- Valérie BOULARD
- Tarik EZ ZAJJARI
- Nadia DJELTI
- Hervé THIBAUD

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame CONCHONNET uniquement. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstient :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET

DÉLIBÉRATION N° 16 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Maison de quartier des Essarts

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Alors ici, pour la Maison de quartier des Essarts, deux membres sont prévus par les statuts de la Maison de quartier.

La majorité vous propose les candidatures de :

- Nathalie BRAMET
- Tarik EZ ZAJJARI

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 17 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Lycées de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, pour les lycées, je rappelle que nous avons 3 lycées où les statuts prévoient des membres, 2 pour Emile Béjuit, 3 pour Jean-Paul Sartre, et 3 également pour Tony Garnier.

La majorité vous propose les candidatures suivantes :

Pour le lycée Emile Béjuit :

- Frédéric RENAUD
- Michel ARACIL

Pour le lycée Jean-Paul Sartre :

- Frédéric RENAUD
- Fabien DUFFIT-DALLOZ
- Christiane RIVOIRE

Pour le lycée Tony Garnier :

- Frédéric RENAUD
- Emmanuel MAILLET
- Marc DUBIEF

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 18 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Collèges de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Même chose ici pour les trois collèges de la Ville, Théodore Monod, Joliot Curie et Pablo Picasso. Les statuts prévoient 2 membres dans chacune de ces assemblées.

Nous vous proposons les candidatures suivantes :

Pour le collège Théodore Monod :

- Patricia BENZEKRY
- Nadia DJELTI

Pour le collège Joliot Curie :

- Eric AHIALEY
- Michel CHAVALARD

Pour le collège Pablo Picasso :

- Martine CHAREYRE
- Marc DUBIEF

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame CONCHONNET uniquement. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstient :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET

DÉLIBÉRATION N° 19 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Conseils d'école de Bron

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Alors ici, pour les Conseils d'école dans chacun des groupes scolaires de la Ville. Nous avons 12 groupes scolaires où affecter des membres.

Nous proposons les candidatures suivantes :

Pour le Conseil d'école d'Alsace Lorraine :

- Christiane RIVOIRE

Pour le Conseil d'école d'Anatole France :

- Odile LEPINASSE

Pour le Conseil d'école de Ferdinand Buisson :

- Véronique BOUCHER

Pour le Conseil d'école de La Garenne :

- Marc DUBIEF

Pour le Conseil d'école de Jean Jaurès :

- Patricia BENZEKRY

Pour le Conseil d'école de Jean Macé :

- Nadia DJELTI

Pour le Conseil d'école de Jean Moulin :

- Samir M'HACHI

Pour le Conseil d'école de Jules Ferry :

- Nathalie BRAMET

Pour le Conseil d'école de Pierre Cot :

- Samir M'HACHI

Pour le Conseil d'école de Saint-Exupéry :

- Nadia DJELTI

Pour le Conseil d'école d'Elisabeth et Robert Badinter :

- Michel ARACIL

Pour le Conseil d'école de Louise Michel :

- Stéphane GENIN

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUmise »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 20 :

COMMUNICATION GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, il s'agit de nommer 2 délégués au SIGERLy. Pour rappel, les missions du SIGERLy c'est la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain, l'éclairage public et la dissimulation coordonnée des réseaux. La Ville de Bron a délégué au SIGERLy la 1^{ère}, la 3^{ème} et la 4^{ème} compétence. Je nomme la 3^{ème} car ce n'est pas dit dans la délibération, c'est un rectificatif.

Il est proposé :

- Marc DUBIEF en tant que titulaire
- Hervé THIBAUD en tant que suppléant

Intervention de M. le Maire

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 21 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Groupement d'Intérêt Public - Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Donc pour la MMIE, on vous propose deux candidats :

- Emmanuel MAILLET en tant que titulaire
- Alexis CREUSEVEAU en tant que suppléant

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La France Insoumise. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 22 :

FINANCES

Commission Communale des Impôts Directs - Liste de contribuables proposés pour être membres titulaires et suppléants

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

On vous propose de délibérer sur une liste de commissaires qui comporte 32 noms. Il y aura 16 commissaires désignés, 8 titulaires et 8 suppléants. Ce n'est pas la Ville qui choisit, c'est l'administration fiscale qui va choisir.

C'est quoi le rôle de la CCID ? C'est assez intéressant, c'est une commission qui va établir la fiscalité pour les nouveaux logements qui sortent de terre. Et on le fait sur la base d'un référentiel qui date de 1973, qui n'a pas changé, avec un souci d'équité de traitement des citoyens. On traite également les évolutions, c'est-à-dire s'il y a des logements qui évoluent, par exemple un local qui est un commerce qui devient un logement, ou alors des logements qui s'agrandissent, pour voir si on fait évoluer la fiscalité, le classement qui va déterminer une partie de la fiscalité que vont payer les contribuables. Le troisième sujet qui est abordé ce sont les éventuelles réclamations qui peuvent être faites auprès de l'administration fiscale. Donc, la CCID émet un avis, lequel avis est validé ou pas par la suite par l'administration fiscale.

Et donc je vous demande :

- **D'APPROUVER** cette liste de commissaires qui vous est proposée.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ? Alors, Madame DOYELLE, Madame CONCHONNET, Monsieur LEQUIN.

Madame DOYELLE.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Merci. Monsieur le 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire.

En commission, lors de nos échanges préparatoires de ce Conseil Municipal, à nos interrogations sur les critères de sélection des contribuables proposés pour être membres titulaires et suppléants, il nous a été répondu qu'il ne vous appartient pas de choisir les représentants puisqu'ils sont désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques après enquête fiscale. Les critères de sélection : être domicilié fiscalement à Bron, être disponible, avoir une certaine connaissance de la Ville selon ce que vous nous avez dit. Voilà un profil qui pourrait concerner un grand nombre de contribuables brondillants.

Nous nous alarmons de voir dans cette liste rendue publique la semaine dernière une si faible représentation de la diversité de notre Ville, de votre opposition également, et je ne parle pas ici des élus uniquement, face à une liste dont la majorité des personnes sont en lien direct ou indirect avec votre majorité. Alors certes, la désignation finale n'est pas de votre ressort, Monsieur le Maire, mais la sélection des contribuables proposés si, puisque vous nous avez confirmé que les profils sont recherchés par la mairie. Bien que cette commission n'ait pas de pouvoir décisionnel et reste consultative, elle intervient sur l'évaluation des valeurs locatives, les changements affectant les propriétés ainsi que les réclamations anomalies fiscales. Si la décision finale appartient à l'administration fiscale, cette commission peut influencer les impôts locaux, et surtout qui et combien chacun en paye. L'absence de représentativité dans cette commission démontre un manque de transparence et de la représentation des citoyens non habituellement majoritairement liés à votre exécutif, puisque ces désignations donnent l'opportunité de faire participer tous les contribuables brondillants.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous n'avons pas eu de réponse quant à la désignation d'un adjoint ou délégué aux Conseils de quartier, mais des échanges informels nous alertent sur votre volonté de les supprimer. Les

Conseils de quartier ne sont certes pas obligatoires à Bron, mais bien accompagnés par la Ville comme ils l'ont été lors de leur création en 2015, ils ont permis l'apparition dans l'espace public de boîtes à livres, de composteurs de quartier, d'équipements bénéfiques à tous nos concitoyens, mais aussi la co-construction de projets sur notre Ville comme le square des Genêts, les zones 30, les Essarts, ou même les premières réflexions citoyennes sur la place de la Liberté. Il est fort dommage de se priver de cette intelligence collective et de cet outil permettant à chacun de s'investir à son échelle, tout comme notre CCID, et pour son quartier, ce que nous pouvons tous que souhaiter et encourager.

Nous vous le demandons, Monsieur le Maire, permettez réellement à la société civile et à votre opposition de participer aux différentes instances municipales et aux représentations dans les organismes extérieurs, et de prendre part au débat public en accédant aux informations et en laissant une place aux débats contradictoires. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame DOYELLE. Je note quand même un certain état d'esprit qui consiste à fliquer et à fichier les noms sur une liste.

Ensuite, il y avait Madame CONCHONNET.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Monsieur DUBIEF, Monsieur le Maire, chers collègues.

À la lecture de la liste que nous avons pu découvrir peu de temps avant le Conseil Municipal, nous nous interrogeons, nous aussi, quant à la méthode utilisée pour choisir les 32 noms qui la composent. Il apparaît qu'un certain nombre de personnes présentes sur cette liste auraient pu faire partie de votre majorité.

Aussi, mettant en doute l'impartialité de la constitution de cette liste, nous voterons contre. Merci.

Intervention de M. le Maire

Donc en fait, Madame CONCHONNET, les gens, vous ne les connaissez pas, mais par principe, vous allez voter contre. Par principe, vous êtes suspicieuse de l'intégrité de ces personnes. Je pense que les personnes qui vont composer cette liste apprécieront votre commentaire.

Monsieur LEQUIN, pour votre première intervention au Conseil Municipal, on vous écoute tous.

Intervention de M. Hervé LEQUIN

Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus.

Nous regrettons de constater que, malgré notre demande adressée au cabinet du Maire afin d'obtenir des précisions sur la représentativité de la liste proposée, tant sur le plan territorial que professionnel, aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour.

Par ailleurs, nous observons que la majorité des personnes présentées semble issue des soutiens de l'équipe actuelle. L'opposition y apparaît en effet très faiblement représentée, ce qui nous conduit à estimer que cette liste ne présente pas toutes les garanties d'indépendance nécessaires au regard des enjeux.

Enfin, cette absence de concertation nous apparaît comme un manquement au principe élémentaire de courtoisie républicaine. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Monsieur LEQUIN. Dommage d'intervenir sur ça alors qu'il y avait tellement d'autres sujets sur lesquels vous auriez pu intervenir, je pense notamment au budget ou autres. Et quand vous dites, je ne sais pas quelle est l'expression exacte que vous avez dite, mais des personnes issues de notre liste, vous en avez recyclé un certain nombre quand même pour constituer votre liste, et notamment tous ceux qui ont fait acte de manque de loyauté, vous les avez tous récupérés sur la liste. Donc, qu'il y ait des gens qui soient proches de chez nous, ça devrait quand même plutôt vous rassurer.

On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, vous votez pas pareil, vous ? D'accord. Donc, les groupes PS et Europe Ecologie ne votent pas pareil, c'est bien noté ? Et la France Insoumise et RN...

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Excusez-moi, Monsieur le Maire, les Ecologistes, pas Europe Ecologie.

Intervention de M. le Maire

D'accord, excusez-moi de pas être à la page. Et le RN et la France Insoumise votent d'une seule et même voix.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent CONTRE :

LISTE « BRON EN COMMUN »

Mme Manon DOYELLE

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

S'abstiennent :

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI

DÉLIBÉRATION N° 23 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026

RAPPORTEURE : MME LAURENCE MARTEL

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions au titre de l'année 2026 pour les associations suivantes :

- Amitiés européennes Bron Weingarten	exceptionnelle	1 500 €
- Association culturelle Bron Cumbernauld	fonctionnement	485 €
- Bron Talavera de la Reina	fonctionnement	485 €
- Bron Talavera de la Reina (reportage photo)	exceptionnelle	1 000 €
- La Ferme du Vinatier	fonctionnement	960 €
- Karthala	fonctionnement	640 €
- Vertical'Fest	fonctionnement	500 €
- Pimms	fonctionnement	4 800 €
- Safe by Danse	fonctionnement	480 €
- Association des conciliateurs de justice	fonctionnement	500 €
- Accueil des Villes de France AVF	fonctionnement	200 €
- Association Bron Premiers Secours	fonctionnement	400 €
- Badminton évasion (tournoi international)	exceptionnelle	1 000 €
- Club Pétanque Bron Terrailon (mondial de pétanque)	exceptionnelle	9 000 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2026 aux associations telles que présentées ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci Laurence. Y a-t-il des interventions ? Madame CONCHONNET.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Madame MARTEL, Monsieur le Maire, chers collègues.

Bron peut de longue tradition s'appuyer sur un tissu associatif vif et développé. C'est grâce à leurs actions en matière de solidarité, d'inclusion sociale ou d'animation de nos quartiers que notre Ville est ce qu'elle est. Pourtant, malgré leur rôle essentiel, les associations sont en souffrance.

Disons-le d'emblée, le groupe Bron Insoumise votera pour cette délibération. Nous serons toujours en soutien du tissu associatif brondillant. Elles trouveront avec nous, à chaque fois que cela sera nécessaire, des élus de combat pour les défendre.

Les causes de ces situations intenable que connaissent les associations sont connues. Le budget 2026 que votre parti a soutenu à l'Assemblée Nationale, en refusant avec d'autres de voter la censure, a provoqué une saignée. Le mouvement associatif représente plus d'une association sur deux en France et compte 35 associations nationales, à l'exemple du Planning familial, de la Banque alimentaire, ou encore de la Ligue des Droits de l'Homme. Il alerte depuis octobre. Les résultats de la politique que vous soutenez, c'est moins d'actions entreprises et moins d'emplois associatifs pour les porter. Retirer au niveau national 240 M€ pour la vie associative, la jeunesse et les sports, c'est très concrètement des loisirs en moins pour nos enfants et pour les familles de Bron. Enlever 112 M€ pour l'insertion par l'activité économique, c'est augmenter la pauvreté et c'est renforcer l'exclusion sociale.

Vous trouverez avec nous des élues soucieuses de la vie associative, notamment des conditions d'attribution et logiques qui dictent les choix de subvention. Parce que si les associations doivent être soutenues fortement, nous serons toujours vigilantes que chacune soit traitée de la même manière.

Monsieur le Maire, allez-vous enfin cesser cette hypocrisie de prétendre soutenir la vie associative, ici ? Alors que votre parti leur fait perdre des moyens partout, parce qu'à la fin, ce sont tous les Français qui trinquent, et en particulier les plus démunis. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci pour cette belle intervention, Madame CONCHONNET. Je vous inviterai vraiment très sincèrement à nous accompagner avec Laurence MARTEL lors du prochain Forum des associations en septembre, et vous verrez à quel point l'accueil est bon. Là, vous faites de la politique nationale. Je vous rappelle juste que nous sommes ici au Conseil Municipal de Bron. Vous êtes une nouvelle élue, c'est très bien, vous prenez vos marques. Mais à un moment, vous ne pouvez pas dire tout et n'importe quoi. Le refrain sur le manque de soutien aux associations, vous ne pouvez pas dire ça. Et vous le savez en plus que vous ne pouvez pas le dire. Après, la différence entre vous et nous, Madame CONCHONNET, et je le dis vraiment sans aucune agressivité, parce qu'il est possible de se parler sans être agressif, c'est que les Brondillants nous ont fait confiance une deuxième fois, et en étant en responsabilité, on ne peut pas se permettre de se mettre au niveau de la petite polémique et de la petite phrase erronée. Continuez comme ça, et je ne suis pas sûr que ce soit une opposition constructive. Maintenant, le mandat est long et je suis prêt à travailler avec vous, quelles que soient vos positions qui, sur un certain nombre de sujets, si ce n'est quasiment tous, sont bien éloignées des nôtres.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je ne me souviens plus. Non ? Ok.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Alors, vous soutenez, mais vous votez contre. D'accord. Donc qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc, le soutien aux associations adopté à l'unanimité. Merci à la France Insoumise.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2024 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et prix des services publics de l'eau potable

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Nous sommes invités à prendre connaissance du rapport annuel 2024 relatif à la qualité de l'eau potable et au prix du service public de l'eau et de l'assainissement sur la Métropole de Lyon.

Ce rapport est essentiel car il concerne un bien fondamental, l'accès à une eau de qualité pour tous.

Depuis 2023, la gestion de l'eau potable est assurée par Eau du Grand Lyon dans une logique de gestion publique durable et responsable. Ce service couvre l'ensemble du cycle de l'eau, de la ressource naturelle jusqu'au robinet, en passant par la production, la distribution et le contrôle de la qualité. Son objectif est clair, garantir une eau de qualité, préserver la ressource et assurer un service accessible à tous.

Les résultats sont rassurants. En 2024, l'ensemble des indicateurs montre une eau de bonne qualité, conforme en tout cas aux exigences sanitaires, avec toutefois une présence de polluants éternels comme les PFAS.

Le prix de l'eau se compose de 43 % pour l'eau potable, 35 % pour l'assainissement, 15 % pour les redevances publiques, et 7 % de TVA, ce qui fait un prix moyen du mètre cube de 3,73 €, ce qui correspond, si on ramène ça au litre, à 0,4 centime du litre.

Depuis 2025, une nouvelle tarification solidaire et environnementale a été mise en place. Son principe est simple, plus on consomme, plus le prix augmente pour encourager les économies d'eau. Pour les particuliers, c'est les 12 premiers mètres cubes qui sont gratuits, correspondant aux besoins essentiels. Ensuite, un tarif standard jusqu'à 180 mètres cubes, et au-delà un tarif doublé pour les consommations les plus élevées. Cette logique permet à la fois de protéger les besoins vitaux et de responsabiliser les usages.

Concernant l'usage de l'eau par la Ville de Bron, le service des espaces verts continue à avoir un usage mesuré de l'eau grâce aux stations météo, et en évaluant l'évapotranspiration des sols.

Concernant les habitants, la Ville a réservé en 2025 un budget de 5 000 € pour subventionner l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales, que ce soit pour l'habitat individuel et collectif.

En conclusion, ce rapport met en évidence une bonne qualité de l'eau, une évolution tarifaire plus juste et plus responsable, mais également des polluants comme les PFAS qui demandent un traitement durable, coûteux, pour lutter contre une pollution diffuse et persistante.

L'eau reste un enjeu majeur, à la fois environnemental, social et économique.

Je vous invite donc à :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Y a-t-il des interventions ? Madame DOYELLE et Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Merci. L'exécutif en place lors du précédent mandat métropolitain a fait en 2023 un choix stratégique et pérenne en revenant à un mode de gestion en régie publique pour une ressource importante qu'est l'eau, tant pour en préserver sa quantité actuelle et future, sa qualité, que l'accessibilité pour tous.

Le service public a fait ses preuves, les résultats sont là, en voici quelques-uns. La satisfaction globale des usagers se maintient depuis le passage en régie à 90 % ; la tarification solidaire responsabilise les usagers et la gratuité des 12 premiers mètres cubes pour les besoins essentiels soutient les foyers les plus précaires ; les coûts de personnel ont baissé de 6 % par rapport à 2022 pour un gain de 1,77 M€, et de 10 %, soit 2,91 M€ par rapport à 2024 grâce à l'internalisation de tous les services ; la capacité d'investissement désormais bien supérieure à celle de la DSP, on est à 45 M€ au lieu de 32 M€, permettant de faire face aux investissements nécessaires, notamment en termes de sécurisation, de diversification des champs captants et de la lutte cruciale contre les micropolluants ; le taux de performance du service, c'est-à-dire une réduction des fuites sur le réseau, notamment lors des travaux de voiries structurants comme ce fut le cas route de Genas avec le BHNS, ces travaux qui se sont accélérés en 2024 et 2025 après le passage en régie permettent de maintenir la qualité des canalisations pour les 60 ans à venir.

Le nouvel exécutif métropolitain qui a cette compétence, et dont vous faites partie et que vous représentez ici, Monsieur le Maire, veut lancer un audit sur la régie publique et envisage un retour en arrière en redonnant cette gestion au privé. Nous sommes certains que, face aux résultats très positifs pour la collectivité et pour les habitants, notamment des Brondillants qui vivent au-dessus d'une nappe phréatique essentielle, vous serez en faveur du maintien de la régie publique, Monsieur le Maire, avec le même lobbying que celui préconisé en début de Conseil par Monsieur DUBIEF sur l'obtention des financements métropolitains. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame QUINQUETON

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur THIBAUD, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous prenons acte de ce bilan. Ce bilan, c'est celui de la régie publique de l'eau qui permet de garantir le droit fondamental à l'eau et de protéger la ressource. Une régie publique ça permet de choisir les outils politiques nécessaires à changer la vie des gens. C'est par exemple ce qui permet l'accès à l'eau pour les personnes qui vivent à la rue ou dans des campements avec le programme Eau pour Tous. Ça permet aussi un versement solidaire eau qui bénéficie automatiquement à 65 000 ménages. Monsieur DUBIEF, il y a 10 jours, je vous entends encore me rétorquer que rien n'est gratuit, l'argent ne tombe pas du ciel. Mais les 12 premiers mètres cubes d'eau qui représentent le minimum vital, désormais ils sont gratuits avec l'Eau du Grand Lyon. Et la question n'est pas tellement qu'ils soient gratuits d'ailleurs, mais bien qu'ils soient garantis sans aucune condition de ressources. La dignité humaine vaut bien la redistribution qui est opérée, non ? C'est enfin aussi la régie publique qui permet la protection de la ressource, notamment de sa quantité donc, mais aussi qui peut permettre de mieux contrôler sa qualité. Et vous l'avez dit, quand on habite dans le Rhône, la question des polluants perfluorés ou PFAS doit être posée en termes sociaux, environnementaux, politiques et pas uniquement en termes financiers.

Avec Madame SARSELLI à la Métropole, quel est l'avenir de cette régie publique portée par l'ancienne majorité métropolitaine ? Le groupe Les Républicains avait voté contre le passage en régie publique, qu'il a qualifié d'idéologique, dogmatique, mauvais choix pour les Grands Lyonnais. Veolia, l'ancien concessionnaire, s'est immiscé dans la campagne en faisant tourner une note dans votre groupe Grand Cœur Lyonnais pour vous convaincre de repriviliser la gestion de l'eau. Aujourd'hui, Madame SARSELLI a annoncé vouloir mener une évaluation très poussée dès la prise de mandat, laissant planer le doute sur le choix qui sera opéré. Monsieur BREAUD, ça a été dit en début de Conseil, vous représentez la Métropole au sein de cette assemblée, pouvez-vous nous confirmer que la régie publique et la tarification sociale vont perdurer, ou alors que l'eau sera considérée comme une marchandise plutôt que comme un bien commun, et que sa gestion sera de nouveau déléguée aux financiers ? Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame QUINQUETON.

Plusieurs choses, quand vous dites que c'est gratuit, mais il n'y a rien qui est gratuit. Ah, c'est offert ? Mais au bout de la chaîne, il y a forcément quelqu'un qui paye. Non mais, à un moment, les mots ont un sens. C'est bien beau de faire des promesses en disant : « gratuité sur ça, gratuité sur ci ». Mais à un moment, il faut être responsable.

Deuxièmement, vous parlez de la note de Veolia. Apportez-la moi. Vous l'avez eue entre les mains ? Ah oui, vous l'avez eue ? Personne ne l'a eue à Lyon, mais vous, vous l'avez eue ? On est heureux de vous avoir dans le Conseil !

Et enfin, troisièmement, concernant l'audit, c'est Madame DOYELLE, de façon un peu plus sérieuse. Écoutez, on arrive, il est légitime que le nouvel exécutif fasse un audit sur ça, parce que c'est effectivement un enjeu extrêmement important. L'audit montrera ce qu'il va démontrer, et puis on verra. Si l'audit, effectivement, dit que tout se passe bien et que le passage à la régie c'est une bonne chose, il n'y a aucune raison de revenir en arrière. En revanche, si l'audit dit, finalement, qu'il y a un certain nombre de points qui ne vont pas, en bonne intelligence, on prendra les mesures qu'il faudra prendre. Mais vous savez, nous, on n'est pas le camp du bien qui sait tout sans avoir pris le temps de s'intéresser au sujet.

Donc, on prend acte de ce rapport. Merci, Hervé. Je suis preneur de la note, Madame QUINQUETON.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Nous sommes aujourd'hui amenés à prendre connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets présenté par la Métropole de Lyon.

Ce rapport s'inscrit dans une obligation réglementaire mais il constitue surtout un outil essentiel pour mesurer nos progrès en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Ce rapport confirme une priorité forte : réduire les déchets à la source et améliorer le tri. Les objectifs fixés par la loi anti-gaspillage pour 2030 ont déjà été atteints, avec une baisse de plus de 15 % des déchets. Cela représente une réduction de 37 kg de déchets par habitant en 6 ans.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions importantes : une nouvelle organisation de la collecte avec des fréquences adaptées selon les quartiers, notamment à Bron ; le développement du compostage avec l'installation de nombreuses bornes et la distribution de composteurs ; la mise en place de la collecte à domicile du gros électroménager ; et un renforcement des règles de tri avec, par exemple, le refus des bacs mal triés. Les résultats sont globalement positifs, une baisse continue des ordures ménagères, une très forte valorisation des déchets, plus de 96 % sont recyclés et valorisés énergétiquement, et une mobilisation renforcée des habitants grâce à des actions de sensibilisation.

Concernant la Ville de Bron, les résultats sont également encourageants, une baisse des ordures ménagères de moins 4 %, une hausse significative du tri et du verre de l'ordre de plus de 20 %, le déploiement du compostage avec plus de 200 équipements mis à disposition des habitants. Les marchés de la Ville participent aussi à cet effort avec des taux de valorisation pouvant atteindre jusqu'à 70 % des déchets. Toutefois, la Ville, par le biais de son équipe de proximité, a récupéré environ 50 tonnes d'encombrants laissés sur le territoire brondillant.

Ce rapport met également en lumière une problématique majeure de santé publique caractérisée par une augmentation significative de la consommation de protoxyde d'azote, passant de 800 bouteilles en 2024 à 2 050 en 2025.

Au-delà des enjeux sanitaires, cette situation génère également une augmentation des coûts de recyclage pour la collectivité.

Quelques points de vigilance. Malgré ces avancées, certains enjeux restent présents. Les dépôts sauvages encore trop nombreux, même s'ils diminuent, et certaines nuisances spécifiques, comme nous venons de l'évoquer, la présence de bonbonnes de protoxyde d'azote.

Pour conclure, ce rapport met en évidence des résultats solides et encourageants qui traduisent l'engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets. Il nous appartient désormais de poursuivre ces efforts collectifs en renforçant encore le tri, la prévention, la sensibilisation, mais aussi la verbalisation des délits sur les déchets sauvages par le renforcement de l'action de la brigade incivilités du quotidien évoquée tout à l'heure par Marc.

Je vous invite donc à :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Des interventions ? Madame DOYELLE.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

La Métropole de Lyon collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Les bénéfices de la politique publique ambitieuse et structurée mise en place ces dernières années par les exécutifs de l'Union de la Gauche et des Ecologistes ont été nombreux.

Je voudrais rappeler, à l'occasion du vote de ce rapport, deux mesures qui servent à tous les Brondillants, parfois méconnues, et dont le résultat souvent récupéré par les villes est à mettre à leur crédit. Une stratégie forte concernant la propreté et la lutte contre les dépôts sauvages, ces dépôts ont diminué de plus de 2 000 tonnes entre 2019 et 2024. Un résultat rendu possible grâce à une lutte en deux axes : proposer des services simples et accessibles aux habitants pour gérer leurs encombrants et sanctionner les incivilités. Un service de collecte des encombrants gratuit à domicile a été mis en place depuis le mois de septembre 2025 dans la continuité du service de collecte du gros électroménager. C'est gratuit et c'est sur rendez-vous. Un soutien financier pour la mise en place de la vidéo-verbalisation des dépôts sauvages, accordé à toutes les communes qui en ont fait la demande, sur notre circonscription de Porte des Alpes, Saint-Priest s'est saisi de cette opportunité. L'exécutif a également mis en place un service de compost pour collecter les déchets alimentaires. A Bron, ce sont 77 bornes installées, permettant une notable amélioration du service public de la gestion des déchets dont notre Ville profite. Ces dernières années, la Métropole permettait également à tous d'équiper gratuitement son jardin avec la distribution de composteurs privatifs. Nous espérons que cette mesure très appréciée, qui a fait ses preuves en termes de réduction du volume des déchets, de leur valorisation et donc des finances impactées, sera maintenue. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. On prend acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

ACTION EDUCATIVE

Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Une délibération purement technique que nous passons régulièrement suite à la mise à jour de la sectorisation de la carte scolaire.

Donc ici, compte tenu de la création de nouveaux numéros, il convenait de mettre à jour cette sectorisation. Ainsi, les enfants qui résident au numéro 5 de la rue Clémence Lortet, avec la création du 5A, 5B, 5C, 5D, 5E et 5F, se verront scolariser à l'école Pierre Cot qui est l'école de secteur des terrains cadastrés. Cette modification entrera en application dès les inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2026-2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ce nouveau périmètre scolaire,
- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération 20260205DEL2 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 27 :

INSERTION

Avenant à la convention de partenariat entre le GIP MMIE et la Ville de Bron

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de renouveler une convention de partenariat, comme vous venez de le dire, entre le groupement d'intérêt public Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, qu'on va appeler MMIE, et la Ville de Bron.

L'idée ici est de renouveler la mise à disposition pour les habitants de Bron d'un conseiller numérique qui existe depuis 2022. Ce conseiller, je tiens à le préciser, tient des permanences dans les deux espaces emploi de proximité qui sont situés l'un à Parilly, l'autre à Terraillon. Il reçoit environ 700 personnes par an pour les aider dans leurs démarches en ligne et souvent liées à l'emploi, mais pas uniquement.

Il est à noter que la Ville compensera la baisse de financement de l'État pour passer sa contribution de 4 000 à 7 500 € en 2026.

Je tiens à préciser également que 5 permanences seront assurées par semaine au lieu des 6 précédemment envisagées pour les mêmes raisons budgétaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Bron et la MMIE.

Intervention de M. le Maire

Merci Emmanuel. Des interventions ? Oui, Monsieur LAKURIQI.

Intervention de M. Ledion LAKURIQI

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une petite question puisque naturellement nous voterons pour cette délibération, et on souligne par ailleurs l'effort de la Ville et le travail qui est fait, notamment auprès de l'insertion et de l'emploi, parce que les permanences permettent aussi d'avoir ce lien social.

Il y a néanmoins un risque que la Maison Métropolitaine d'Insertion et de l'Emploi puisse revenir elle aussi sur ses financements au regard des difficultés, parce que le retrait de l'État engendre à la fois des coûts pour la MMIE et pour la Ville. Et dans le cas de figure où, à l'issue de la convention, la MMIE pourrait éventuellement se retirer l'année prochaine, est-ce que la Ville est dans l'optique de poursuivre et d'assurer cette mission par des agents municipaux ?

Intervention de M. Emmanuel MAILLET

Je rappelle juste que le désengagement, en fait, est un élément, mais qu'il était prévu dès le démarrage de ce dispositif d'avoir une fin de financement en 2027. Donc, pour cette année, c'est le dispositif que je viens de préciser, et pour l'année prochaine, nous verrons en temps utile.

Intervention de M. le Maire

Merci, Emmanuel. Et juste pour dire que nous avons toujours été au rendez-vous.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

SANTE

Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais - Renouvellement de la convention entre la Ville de Bron et l'association APSEL pour la période 2026-2028

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs.

Effectivement, cette délibération concerne la Maison Médicale de Garde de l'Est lyonnais et essentiellement le renouvellement de la convention entre la Ville de Bron et l'APSEL, APSEL voulant dire Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais.

Donc, l'APSEL propose la signature d'une nouvelle convention pour la période 26-28, puisque la précédente allait de 23 à 25. La participation annuelle des 12 communes signataires est fixée désormais à 31 000 €, elle était auparavant de 26 400 €. Cette augmentation s'explique bien entendu par les augmentations de fonctionnement telles que les fluides, les assurances, voire les charges locatives telles que l'entretien des bâtiments et les abords.

Je vous rappelle bien sûr qu'en 2024, ce sont les derniers chiffres que nous possédons car toutes les communes n'ont pas délibéré, cette Maison de Garde a accueilli 7 386 patients, dont 571 Brondillants.

La subvention versée par la Ville de Bron a été votée lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 et s'élève à 2 022 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention pour le financement de la Maison Médicale de l'Est Lyonnais.

Intervention de M. le Maire

Merci Martine. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

L'occasion pour moi aussi de féliciter et de remercier ma 1ère adjointe, puisque nous avons réussi à trouver deux médecins généralistes qui vont s'installer au Pôle médical place Jean Moulin à Terrailon, et ces deux médecins devraient arriver au 1er juin. Voilà. Merci.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 29 :

PETITE ENFANCE

Délégation de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance au CCAS

RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Les communes sont désormais l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes de la taille de Bron doivent exercer les 4 compétences obligatoires suivantes : recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leur famille ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ; informer et accompagner les familles et futurs parents ; planifier le développement des modes d'action en fonction des besoins identifiés ; et enfin soutenir la qualité des modes d'accueil.

La Ville de Bron a déjà confié à son Centre Communal d'Action Sociale la gestion des équipements petite enfance. Le CCAS assure donc le service de coordination petite enfance chargé de l'organisation des commissions d'attribution de places en crèche, de l'accueil et du traitement des demandes des familles ainsi que la gestion des attributions. Par ailleurs, le CCAS pilote les projets structurants liés à la petite enfance, contribue à la mise en œuvre de la politique municipale, anime le réseau petite enfance, accompagne les partenaires, et met en œuvre les projets définis par la Convention Territoriale Globale signée entre la Ville de Bron et la CAF.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public de la petite enfance sur le territoire, et considérant que le CCAS dispose des compétences nécessaires pour gérer et mettre en œuvre ce service public, il est proposé de lui confier officiellement la mise en œuvre du service public de la petite enfance, permettant ainsi une organisation cohérente, professionnelle et adaptée aux besoins du territoire et aux orientations de la Commune.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **CONFIER** au CCAS la mise en œuvre et la gestion du service public de la petite enfance,
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à engager toute démarche administrative auprès des services compétents.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des interventions ? Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Nous souhaitons revenir sur cette délibération, l'occasion de parler de la politique publique de la petite enfance, souvent trop laissée à la discrétion des femmes, par un manque d'intérêt de la plupart de nos dirigeants masculins. Cette politique revêt aujourd'hui une importance décuplée, dans notre pays où la natalité baisse, où nos écoles se vident, où nos classes ferment, faute d'enfants en nombre suffisant. Notre société est aujourd'hui aussi demandeuse de plus d'égalité entre les sexes. Les femmes souhaitent pouvoir développer leur carrière professionnelle, mais un partage des tâches encore inégalitaire constitue l'un des nombreux freins à l'arrivée d'un enfant dans un couple hétérosexuel. La faible durée du congé paternité est une des autres raisons de cette inégale répartition de la charge mentale. Un papa qui gère seul son nouveau-né les jours où maman travaille, qui se rend aux nombreuses visites médicales après la naissance, qui se renseigne et cuisine lors de la diversification alimentaire, qui gère le stock des couches et de vêtements propres, est un papa qui fait tout simplement son rôle, son rôle de père, et qui prend sa part dans l'éducation de son enfant et dans la gestion du foyer.

Alors, Monsieur le Maire, puisque vous médiatisez votre statut de jeune papa, et si le temps était venu de donner l'exemple ? Je le dis sans aucune acrimonie, vous êtes un personnage public, président d'un parti peu progressiste en la matière, nous ne vous reprocherons jamais de prendre votre congé paternité, de vous retirer des affaires

quelques temps, pour aider les deux personnes qui ont besoin de vous en ce moment. Notre Ville n'en sortira que grandie sur l'impulsion et sur la compréhension, par son édile, des enjeux de la politique de la petite enfance. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Ok. Merci Madame. On a l'impression d'entendre votre maman, que je salue d'ailleurs, que je salue et qui me manque. Et c'est vrai, parce qu'on a beaucoup parlé notamment de petite enfance et puis aussi de cinéma à un moment. Bien. Bon, pas de réponse, on est d'accord ? Je crois pas que ça en mérite.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 30 :

PETITE ENFANCE

Délégation de la gestion de la crèche de l'Envol au CCAS

RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la commune s'appuie sur l'Observatoire de la Petite Enfance ainsi que les analyses prospectives conduites par le CCAS. En 2022 et 2023, ces études ont mis en évidence, comme vous le disiez tout à l'heure Madame MOREL, que malgré une baisse globale du nombre d'enfants sur le territoire, la persistance d'un besoin de création de places d'accueil est bien réelle sur Bron. Cette situation s'explique notamment par la diminution significative du nombre d'assistantes maternelles observée à l'échelle nationale sur laquelle la commune ne dispose pas de levier d'action directe. Par ailleurs, ces travaux ont permis d'identifier des déséquilibres territoriaux dans l'offre d'accueil, avec notamment une zone déficitaire sur le quartier de Terraillon. Ce secteur se caractérise par une plus forte présence de familles avec jeunes enfants, ainsi que par une dynamique démographique soutenue liée à la poursuite de projets de construction et d'aménagement urbain.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant sur le quartier de Terraillon afin de répondre aux besoins identifiés et à proximité des familles. Ce nouvel équipement, dénommé Crèche l'Envol, sera implanté 16 rue Guillermin à Bron. Il proposera une capacité d'accueil de 24 places organisées en deux sections d'enfants permettant un accueil adapté aux différents âges et besoins des jeunes enfants.

La commune ayant déjà délégué la gestion de ses trois crèches municipales au CCAS, il apparaît pertinent de lui confier également la gestion de ce nouvel équipement. Le CCAS dispose pour ce faire de l'expertise, des moyens humains et des compétences techniques nécessaires pour assurer la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **CONFIER** au CCAS la gestion de la crèche l'Envol située 16 rue Guillermin à Bron.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 31 :

PETITE ENFANCE

Mise à jour des établissements figurant dans le règlement d'attribution des places en EAJE

RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD

L'ouverture et la fermeture d'un établissement impliquent une mise à jour de la liste des établissements inscrits dans le règlement d'attribution des places.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accueil et d'attribution des places au sein des établissements soutenus par la commune. Il précise notamment les conditions d'attribution des places pour un accueil régulier supérieur à 15 heures hebdomadaires relevant d'une commission partenariale.

Le jardin d'enfants, dénommé Arc-en-Ciel, qui accueille des grands à partir de 18 mois, n'est plus adapté aux besoins des familles. Il cessera son activité au 31 juillet 2026. En parallèle, la crèche l'Envol, qui ouvrira ses portes fin août 2026 et aura donc la capacité de 24 places, soit 8 places supplémentaires, fera l'objet d'une parution sur le règlement.

A la rentrée, Bron comptera 429 places dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, contre 405 en 2020. 79 places sont gérées par le CCAS, 148 sont gérées par des partenaires associatifs et privés, et 35 places sont en délégation de service public.

Il convient donc d'actualiser ce règlement au niveau des places et aucun élément ne sera modifié sur ce livret.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'actualisation du règlement d'attribution des places en établissements jeunes enfants,
- **FIXER** au 2 juin 2026 la date de mise en application de ce règlement actualisé intégrant la crèche de l'Envol et la fermeture du jardin d'enfants,
- **DONNER** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des interventions ? Madame DOYELLE.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Merci. Nous voulons souligner un manque important dans les critères d'attribution des places en crèche. Comme vous nous l'avez indiqué en commission, Madame BOULARD, les seules places réservées sur critères solidaires le sont pour une période de trois mois renouvelable, pour les parents qui sont en recherche d'emploi, uniquement s'ils sont en formation avec France Travail qui oriente et vous adresse ensuite les candidats. Cela exclut d'office tous les parents majoritaires qui reprennent une formation hors France Travail ou qui sont en recherche d'emploi, alors que la garde des tout petits est pourtant l'un des freins périphériques de reprise d'une activité.

Nous vous proposons de réserver à l'avenir et, a minima, des places dans les crèches de Bron, spécifiquement pour les familles monoparentales dont la garde d'enfants représente un obstacle majeur à la reprise d'un emploi ou d'une formation hors parcours avec France Travail. Merci.

Intervention de M. le Maire

Valérie.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Eh bien, comme je vous l'ai dit, il y a des critères de priorité qui sont la reprise, donc le travail, les ressources aussi font partie d'un critère d'admission sur nos places. Voilà ce que je peux vous dire. La domiciliation, je vous l'ai dit aussi, c'est réservé principalement aux Brondillants. Mais le critère de ressources est quand même important, ce qui permet aussi la mixité dans nos structures. Le congé parental est aussi pris en compte, il faut le savoir.

Intervention de M. le Maire

Merci, Valérie.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? D'accord. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent POUR :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 32 :

PETITE ENFANCE

Transfert de la micro-crèche Pom Cannelle

RAPPORTEURE : MME VALERIE BOULARD

Alors là, il s'agit d'un transfert. La micro-crèche Pom Cannelle, située au 120 avenue Saint-Exupéry, occupe actuellement le rez-de-chaussée de l'immeuble UC3 appartenant au bailleur LMH. Il fera donc l'objet, dès janvier 2027, d'une réhabilitation importante. Les travaux prévus étant incompatibles avec le maintien de l'activité de la crèche, son transfert devient nécessaire afin d'éviter toute fermeture et garantir la continuité de l'offre d'accueil sur ce secteur.

La solution retenue prévoit le transfert de cet équipement au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry dans les locaux actuellement occupés par la micro-crèche Petite Étoile, laquelle fera elle-même l'objet d'une relocalisation sur le secteur nord de la commune. Cette implantation permet de maintenir une offre de proximité sur ce quartier et s'inscrit pleinement dans le périmètre d'intervention du centre social Les Taillis.

L'installation de la micro-crèche Pom Cannelle est prévue fin 2026 pour une durée de 4 ans, dans l'attente de la livraison du pôle Jean Macé. Dans ce cadre, le centre social et socioculturel des Taillis, dont Madame Simone FOUILLET est la présidente et dont le siège est situé 20 rue Villard à Bron, a sollicité la Ville de Bron en sa qualité d'autorité organisatrice en date du 23 mars 2026 afin de recueillir un avis préalable relatif au projet de transformation de l'établissement Pom Cannelle.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **RENDRE** un avis favorable au projet du transfert au 160 avenue Saint-Exupéry à Bron, de la micro-crèche Pom Cannelle, gérée par le centre social et socioculturel des Taillis.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des interventions ? Madame DOYELLE.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Une question. Le quartier de Parilly dispose actuellement d'une micro-crèche Petite Étoile et de la micro-crèche Pom Cannelle. Donc, Pom Cannelle ne peut pas rester dans ses locaux actuellement à cause des travaux de LMH et intégrera le site Petite Étoile.

Vous nous avez affirmé en commission qu'il n'y aurait pas de fermeture ni de perte de place dans le quartier de Parilly. Or, dans cette délibération, il est bien indiqué que Petite Étoile sera relocalisée dans le secteur nord de la commune. Sur les deux présentes aujourd'hui à Parilly, si l'une déménage hors du quartier, même si Pom Cannelle prend la place de Petite Étoile, mathématiquement il y a une diminution du nombre de structures et donc de places disponibles sur Parilly. Donc, votre calcul de non-diminution de places de crèche est-il à l'échelle de la Ville ou du quartier ? Et auquel cas, quelle serait la diminution dans le quartier de la Ville ? Parce que forcément, pour un parent, ce n'est pas la même chose d'emmener son enfant en bas de chez soi que de l'emmener à l'autre bout de la Ville avec tous les frais que ça induit et l'organisation.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Alors, on n'a pas eu le choix de faire ce transfert. Comme je vous ai dit, ce sont des travaux qui ont été demandés par LMH. La micro-crèche ne pouvait plus rester en rez-de-jardin, et il fallait trouver une solution pour que les familles de la micro-crèche Les Taillis restent dans le secteur. Donc, c'est ce qui a été trouvé de mieux. Concernant les familles de Petite Étoile, il y a eu quand même concertation et dialogue. On a fait au mieux. Au

lieu de fermer la crèche Pom Cannelle, on a essayé de faire au mieux et c'est ce qu'on a fait parce qu'il y a aussi le bus C17 qui, du quartier des Taillis, peut aller secteur nord à La Garenne pour déposer les enfants. Enfin voilà, on a fait au mieux. On ne ferme pas de place, et en plus, l'Observatoire montre également que la demande est forte sur le quartier nord de Bron. Donc, on va permettre aux familles, dans les prochaines commissions d'attribution, d'avoir des structures là où il y a le plus de demandes.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Je crois que ce qui est important, en prenant de la hauteur, c'est de rappeler, tu l'as dit, mais c'est une vérité, qu'il n'y a jamais eu autant de créations de places en crèche que depuis 6 ans. Je pense qu'on peut tous collégialement s'en réjouir. Et puis, deuxièmement, à Parilly, à horizon 2031, dans le cadre du nouvel équipement public qui va ouvrir, il va y avoir une magnifique crèche, notamment soutenue par le centre social Les Taillis. Je le répète à chaque fois, mais la moitié du budget d'investissement de ce mandat-là va être consacrée à Parilly. Alors effectivement, comme dans chaque grand projet, il y a des périodes d'adaptation, mais qui sont inhérentes à tout grand projet. Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 33 :

CULTURE

Mise à disposition du Fort de Bron - Sol Antilles Event du 5 au 8 juin 2026

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Depuis 12 ans, l'association Sol Antilles organise le Tambour Estival qui est une manifestation un petit peu bruyante en centre-ville. Donc, on a cherché une solution pour que cette association puisse tranquillement faire ses activités.

C'est plus de 300 danseurs qui vont défiler en partant du centre-ville pour aller au Fort de Bron.

Ces dernières années, la Ville n'a eu de cesse de reconnaître et d'accompagner toute action visant à mettre en valeur et à promouvoir ce patrimoine historique et écologique en cœur de ville, tout en respectant son écosystème et en menant les actions d'entretien et de sauvegarde du bâti.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de soutenir le projet de l'association Sol Antilles Event, notamment par la signature d'une convention de mise à disposition du Fort de Bron, définissant le cadre d'engagement de chacune des parties.

En conséquence, je demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention de mise à disposition du Fort de Bron à l'association Sol Antilles Event du 5 au 8 juin 2026, ci-annexée.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? On peut juste savoir pourquoi ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Dans l'impossibilité de vérifier dans les délais comment avait été consultée l'association du Fort de Bron, et devant uniquement vous croire sur parole dans ce cadre-là, on a préféré s'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Finalement, heureusement que vous êtes là, Madame QUINQUETON. Oui, Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

L'association du Fort de Bron occupe, sur autorisation de la mairie, des locaux, mais ils ne sont ni gestionnaires ni propriétaires, encore moins, du Fort de Bron. Donc, on s'entend avec eux pour toutes les animations qui sont sur place. On a d'ailleurs établi avec eux un calendrier des activités et des manifestations qui sont sur place. Donc, il n'y a pas de litige de ce côté-là.

Intervention de M. le Maire

Allez, j'échange contre votre note Veolia l'historique des mails ou la conversation qu'on a pu avoir avec Monsieur PAVIET SALOMON. Honnêtement, Madame QUINQUETON, cette suspicion permanente, je vous le dis, c'est pas au niveau. Mais continuez là-dedans, je pense que vous allez quelque peu décevoir celles et ceux qui vous font confiance.

Ok, donc vous vous abstenez. Très bien. Mais enfin, bon, vous serez bien là le jour J pour vous prendre en photo et communiquer dessus. Donc ça, c'est adopté.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent POUR :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

S'abstiennent :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 34 :

CULTURE

Société Bron Cinéma - Avenant 4 à la convention de délégation de service public

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Depuis le 1^{er} septembre, la société Bron Cinéma assure l'exploitation et la gestion du cinéma. Bron Cinéma organise la première édition du Festival international du cinéma et de la gastronomie du 5 au 7 juin, ce festival va s'appeler « Coupé ». Il a pour objectif de célébrer les rencontres entre le cinéma et la gastronomie, deux arts intimement liés par leur capacité à éveiller les sens et à raconter des histoires. Il vise à créer un pont inédit entre ces deux univers. Ce festival sera ouvert au grand public sur trois jours et proposera des projections, des débats, des conférences et des dégustations.

La Ville souhaite poursuivre la politique culturelle menée jusqu'alors et continuer à développer l'accès à la culture par l'organisation d'événements festifs et culturels accessibles au plus grand nombre.

Il est donc proposé de soutenir l'événement par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 €. Il convient de modifier la convention en cours avec Bron Cinéma afin de préciser le soutien de la Ville sur cet événement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Les Alizés, qui modifie l'article 2 du chapitre 1 concernant les missions du délégataire,
- **ACCEPTER** le versement de la subvention exceptionnelle de 2 500 € à la société Bron Cinéma pour accompagner l'édition 2026 du Festival « Coupé ».

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 35 :

FONCIER

Cession de l'ancien chemin communal situé avenue Jean Monnet et non cadastré au profit des sociétés Novotel et Aréa

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

La commune de Bron est propriétaire d'un chemin communal non cadastré d'une superficie de 810 m² situé avenue Jean Monnet. Ce terrain est occupé depuis plusieurs années par les sociétés Aréa et Novotel sans qu'aucune formalisation juridique n'ait été mise en place.

Au regard de ces éléments, il est proposé de procéder à la cession des portions de terrain occupées par ces sociétés conformément aux documents annexés.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la cession pour 36 800 €, auprès de la société Aréa, des parties du chemin communal pour une superficie de 368 m²,
- **AUTORISER** la cession pour 44 200 €, auprès de la société Novotel, des parties du chemin communal pour une superficie de 442 m²,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents.

Je précise que ces prix proviennent des domaines. Voilà, comme ça, il n'y a aucune suspicion d'arrangement et autres.

Y a-t-il des questions ? Madame QUINQUETON, c'est un plaisir !

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Je vous répondrais bien, plaisir partagé.

Monsieur le Maire, chers collègues...

Intervention de M. le Maire

C'est la première fois que je vous vois sourire, Madame QUINQUETON, c'est historique !

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Vous devriez me regarder un peu plus souvent, je suis souriante en réalité.

Intervention de M. le Maire

Ah, vous avez un si joli prénom Madame QUINQUETON ! Je suis content parce que je m'inquiétais.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Nous sommes ici face à une affaire presque cocasse. Nous avons cru comprendre que la mairie découvrait un bien public dont elle ignorait totalement l'existence ou en tout cas qu'elle en était propriétaire. Premier réflexe dans la

droite ligne de son premier mandat, Monsieur, le solder ! Alors, d'accord, l'usage ne changera pas, semble-t-il. D'accord, on parle d'un espace assez restreint. Mais quand même, c'est vraiment une manie de vouloir tout vendre comme cela au privé ? Alors, nous passerons sur l'occupation sans aucune contrepartie pendant des années par des entreprises capitalistes. Oui, on dit les termes. Vous parliez tout à l'heure de squatteurs, d'un terrain appartenant aux Brondillantes et aux Brondillants. Vous nous aviez pourtant habitués à une certaine célérité ces derniers mois pour empêcher toute occupation temporaire du domaine public. Peut-être que le problème résidait dans le temporaire. Peut-être qu'on aura l'occasion d'en reparler.

Nous voterons bien évidemment contre votre délibération. Avec Bron Insoumise, vous aurez ici un groupe résolument opposé au grand marchandage du patrimoine des Brondillantes et des Brondillants.

Et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de faire une proposition à ce Conseil Municipal. Il serait, semble-t-il, bienvenu d'engager une cartographie de l'ensemble de notre patrimoine commun, sans que cela vous donne un répertoire de biens à dilapider, bien sûr. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Madame QUINQUETON, si vous nous sortez une proposition d'utilisation de ce chemin, on l'étudiera. Vous pensez à quoi, par exemple ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Qu'est-ce qu'il y a de pas clair dans ma demande d'une cartographie des biens communs de la Ville, Monsieur BREAUD ?

Intervention de M. le Maire

Non, non, mais c'est pas ça, c'est pas ça. Vous nous reprochez de le brader. Et même on le vend, parce qu'on aurait pu le céder gratuitement. C'est quelque chose qui nous servait strictement à rien. Vous devriez être plutôt heureuse qu'on récupère de l'argent pour financer notamment la culture, les associations ou autre chose, Madame QUINQUETON. Donc, je vous le dis, on est entre nous, qu'est-ce que vous avez comme idée de génie sur ce chemin-là ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur BREAUD, vous nous avez redit tout à l'heure à plusieurs reprises que vous aviez une ligne directrice qui était de ne pas augmenter les impôts. Nous, on a une ligne directrice, c'est de ne pas dilapider les choses qui appartiennent et qui sont des biens communs des Brondillantes et des Brondillants.

Intervention de M. le Maire

D'accord. Bon, Madame QUINQUETON, chacun appréciera la qualité et le niveau de votre prise de parole. Et puis, c'est pas très honnête de votre part quand vous faites une petite allusion à « occupation temporaire », etc. Allez plus loin, ayez le courage d'aller au bout de votre propos et de nous dire ce que vous nous reprochez.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

J'aimerais bien que vous nous transmettiez la possibilité et la procédure qu'il faut qu'on parvienne à mettre en place pour pouvoir poser un barnum dans l'espace public. Je vous remercie. Je pense que ça fait à peu près 8 mois qu'on tente d'obtenir cette procédure.

Intervention de M. le Maire

En fait, l'occupation publique des commerçants, tout ça, ça ne vous intéresse pas. Mais en revanche, votre propre intérêt pour monter un barnum avec la photo du grand chef Mélenchon, ça, ça vous préoccupe matin, midi et soir. Mais je crois que c'est la préfecture, on vous enverra les documents officiels, s'il n'y a que ça pour vous faire plaisir.

Ensuite, on passe au vote. Qui vote contre cette vente au grand capitalisme ? La France Insoumise. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votent POUR :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « AGIR UNIR POUR BRON »

M. Hervé LEQUIN

Votent CONTRE :

LISTE « BRON INSOUMISE »

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS

DÉLIBÉRATION N° 36 :

DSIT

Adhésion de la Commune de Bron au club des collectivités territoriales utilisatrices des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault (CUSMA)

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Je ne vais pas tout vous lire, mais en gros, Mesdames et Messieurs, le CUSMA, donc le Club des Utilisateurs de Sédit Marianne, est une association loi 1901 qui regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault, dont ATAL, et j'y suis pour rien Madame QUINQUETON, la solution de gestion de patrimoine et des services techniques mise en place sur la Ville de Bron en 2025.

L'association comprend actuellement 152 collectivités adhérentes.

Le but est notamment d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels, d'être une force de proposition au contact de l'éditeur, de constituer un réseau de professionnels, etc., etc.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville à l'association CUSMA,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes d'exécution nécessaires à cette mise en œuvre,
- **APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle correspondante, soit un montant de 300 €.

Y a-t-il des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 37 :

PERSONNEL

Fixation du nombre de sièges au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Moi, je suis déçu parce que d'habitude, on finissait par le cimetière. Mais a priori, il n'y a pas de délibération sur le cimetière. Mais bon, comme il est bien tard, je ne vais pas être plus long.

Du coup, l'objet de cette délibération c'est de fixer le nombre de sièges au Comité Social Territorial qui est l'équivalent du Comité d'Etablissement dans le privé, et du F3SCT qui est l'équivalent du CHSCT.

On propose dans cette délibération, et ça a fait l'objet d'un avis favorable du CST au mois de janvier, de fixer le nombre de sièges à 6 pour les 2 comités, c'est-à-dire de reconduire à l'identique de ce qui était lors du précédent mandat. Je ne vous en dirai pas plus car il est fort tard.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Y a-t-il des questions ? Aucune ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Y a-t-il des questions diverses ? Non ? Ok.

Le prochain Conseil Municipal, qui sera un Conseil Municipal exceptionnel, la loi nous oblige, vous pouvez vérifier Madame QUINQUETON, à le fixer le 5 juin. C'est notamment pour désigner les grands électeurs qui iront voter au moment des sénatoriales fin septembre. Donc, le Conseil Municipal aura lieu le 5 juin, je suis en attente de l'horaire, mais en tout cas, vous pouvez déjà commencer à le noter.

Un immense merci aux élus présents, aux différents services. Merci au public. Bonne fin de journée à toutes et à tous.

La séance est clôturée à : 20h00

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Président de séance,

A blue ink signature consisting of several fluid, overlapping strokes.

Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,

A black ink signature with a stylized, cursive appearance.

Véronique BOUCHER